

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 38 (1953)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit
mutuel (Système Raiffeisen)



Régie des annonces : **ANNONCES SUISSES S.A.**
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 15 c.



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires
pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

La Fédération vaudoise tient ses assises à Château-d'Oex

Va et découvre ton pays ! En adoptant ce slogan et en inaugurant l'an dernier déjà une ronde des districts pour les assemblées de l'association, le Comité de la Fédération fournit une heureuse occasion aux délégués de connaître toujours mieux leur canton. Alors que Moudon avait reçu l'an dernier les Raiffeisenistes sous la pluie et le brouillard, *Château-d'Oex*, le samedi 18 avril, les accueillait par un temps radieux. Le Pays-d'Enhaut se présentait à eux dans toute sa beauté, comme un vaste drapeau cantonal, en bas le vert tendre des prés renaissant à la vie printanière et en haut le blanc resplendissant des montagnes encore toutes recouvertes de neige.

A 10 h. 15, M. Louis Besson (Vuarrens) président, ouvre l'assemblée à l'Hôtel Rossat, en souhaitant une cordiale bienvenue à une assistance de plus de près de 180 délégués. Toutes les Caisses sont représentées sauf deux, celles de Cully et Servion. Le président a le plaisir de saluer spécialement M. Marmillod, préfet du district, MM. Gachet, président, et Blanc, secrétaire, de la Chambre vaudoise d'agriculture, ainsi que MM. Egger, directeur, et Serex, vice-directeur, de l'Union Raiffeisen suisse.

Il souhaite particulièrement la bienvenue aux délégués de la Caisse récemment

constituée de Mies-Tannay et émet l'espoir que cette « tête de pont » ainsi conquise dans une contrée de notre canton où le raiffeisenisme n'avait pas pénétré jusqu'ici entraînera l'éclosion d'autres Caisses-sœurs.

Après la désignation des scrutateurs en

la terre parmi les hommes de bonne volonté », trop souvent encore, hélas, les intérêts particuliers priment l'intérêt général. L'économie suisse connaît toujours la haute conjoncture mais l'agriculture rencontre toujours de grandes difficultés.

La désertion des campagnes s'accroît et la main-d'œuvre se fait toujours plus rare. Espérons que le statut de l'agriculture voté l'an dernier permettra d'améliorer la situation actuelle.

Le Comité a tenu cinq séances en cours d'année pour liquider les affaires courantes.

Le dernier exercice a été de nouveau favorable à notre mouvement qui a réalisé un heureux développement et renforcé manifestement ses assises. Les Caisses vaudoises sont actuellement au nombre de 71, avec 5790 sociétaires et 18 831

épargnants. Le chiffre d'affaires a été de 114 millions et la somme globale des bilans atteint 52,8 millions, en augmentation de 3,4 millions, soit de 7 % sur l'année précédente. Le bénéfice net total de 157 000 francs a été versé aux réserves qui totalisent 2,8 millions.

Les Caisses bénéficient de la confiance croissante de la population. Cependant, si remarquables que soient les résultats déjà obtenus, ils pourraient être bien plus considérables encore si la solidarité et la



Château-d'Oex, la perle du Pays-d'Enhaut

la personne de MM. Monnet (Forel) et Monachon (Chapelles sur Moudon), M. Philippe Viallon, secrétaire, donne lecture d'un procès-verbal clair et précis de la réunion de 1952.

Puis M. Besson, président, présente un suggestif rapport sur l'activité de la Fédération en 1952.

Il fait d'abord un petit tour d'horizon politique et économique. Si beaucoup d'hommes font effort pour concrétiser cette parole de l'Ecriture sainte « Paix sur

coopération paysannes et villageoises jouaient partout au 100 %.

Rappelant en terminant la date du 25 septembre 1952, jour du 50^e anniversaire de la fondation de l'Union Raiffeisen suisse, le président rend hommage aux pionniers de la première heure. « Nous, membres de la Fédération vaudoise, dit-il, qui avons l'honneur de faire partie de la grande famille qu'est l'Union suisse, nous faisons le vœu de rester toujours fidèles aux principes Raiffeisen, ce sera ainsi le meilleur témoignage de reconnaissance pour cet anniversaire ».

Ce rapport est écouté avec un vif intérêt et chaleureusement applaudi par l'assemblée.

M. Viallon, caissier, donne ensuite connaissance des comptes du ménage de la Fédération qui laissent un solde actif de 6294 fr. 95. Les Caisses de Mathod et de Baulmes les ont vérifiés et par la voix de M. Burdet (Mathod) elles en proposent l'adoption. C'est ce que s'empresse de faire l'assemblée qui charge les Caisses de Château-d'Oex et de Rougemont de vérifier les comptes de 1953. La cotisation sera perçue sur les mêmes bases que précédemment.

L'assemblée procède ensuite à l'élection triennale du Comité. Sont réélus par acclamations : MM. Louis Besson (Vuarrens), président, Samuel Chevalley (Chexbres), Philippe Viallon (Ballens), Ed.-W. Meylan (Le Brassus) et Albert Randin (Valeyres s/Rances).

La parole est ensuite donnée à M. I. Egger, directeur de l'Union suisse, pour la conférence inscrite à l'ordre du jour : « Le cinquantenaire de l'Union Raiffeisen suisse ».

Chaleureusement acclamé, M. Egger transmet tout d'abord à l'assemblée le cordial message des organes centraux et ses félicitations pour les beaux résultats obtenus l'an dernier. Puis, entrant dans le vif de son sujet, l'orateur rappelle la journée mémorable du 15 septembre 1902 où 10 Caisses qui existaient alors réalisèrent, par la fondation de l'Union suisse, le sixième principe Raiffeisen : le groupement des Caisses en une fédération nationale. L'Union Raiffeisen suisse repose sur deux colonnes maîtresses : la Caisse centrale et l'Office de revision. La Caisse centrale rend d'immenses services aux Caisses en acceptant à intérêt les disponibilités que doivent légalement entretenir les Caisses, en faisant valoir de manière sûre et rémunératrice les capitaux dont elles n'ont momentanément pas emploi, en leur accordant des crédits en cas de nécessité, en garantissant leur capacité de paiement et leur indépendance financière. L'Office de revision effectue la revision professionnelle exigée par la loi ; son action porte sur le plan matériel et spirituel : il garantit une gestion saine et prudente des affaires et veille jalousement au maintien des principes raif-

feisenistes éprouvés. L'Union est ainsi l'épine dorsale du mouvement dont il assure l'indépendance, la sécurité, l'efficacité et la prospérité.

Le président proclame ensuite les noms de 9 vétérans, membres chevronnés des organes dirigeants de leur Caisse respective depuis 25 ans :

Gottraux Herbert (Molondin)
Durrussel Louis (Yvonand)
Devolz Gustave (Echallens)
Authier John (Bière)
Bavet William (Rances)
Pinard Camille (Rances)
Maillard Aimé (Chesalles-sur-Oron)
Ogney-Chablais Jules (Le Sépey)
Fontannaz Jules (Bettens)

Ces fidèles collaborateurs sont félicités par le président et aux applaudissements de l'assemblée ils reçoivent le traditionnel portefeuille offert par la Fédération.

Les affaires administratives ainsi liquidées, M. Henri Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture exprime aux délégués la sympathie avec laquelle cette institution suit le travail et la progression des Caisses.

Il fait part des constatations que l'on peut faire ensuite de l'entrée en vigueur du nouveau droit foncier qui consacre le retour à la liberté des transactions immobilières sans limitation de prix. Un inconvénient majeur se dessine : la courbe ascendante du prix des immeubles. Du fait du manque de main-d'œuvre la transformation de l'économie agricole s'accroît ; cette économie se mécanise de plus en plus. Mais pour renter ce coûteux matériel il faut agrandir la superficie des exploitations. Ainsi la mécanisation provoque le nivellement des petites entreprises. Et trop d'agriculteurs ne possèdent malheureusement pas les qualités requises d'un bon chef d'entreprise, ce qui rend leurs exploitations vulnérables. Ce phénomène affecte tous les pays. Il oblige les établissements de crédit à porter leur jugement non seulement sur la valeur de rendement des exploitations mais encore et surtout sur les capacités du requérant. Les Caisses Raiffeisen sont particulièrement bien placées pour l'octroi du crédit agricole parce qu'elles connaissent les débiteurs, parce qu'elles peuvent les conseiller et surveiller constamment. Elles constituent ainsi un élément précieux de l'économie rurale moderne et rendent des services qu'aucune autre institution bancaire ne peut rendre à un semblable degré. Et M. Blanc termine en situant les Caisses Raiffeisen tout au haut de l'échelle des établissements de crédit à l'agriculture.

A midi le président lève cette intéressante assemblée et après avoir savouré pendant une demi-heure le panorama qu'offre la terrasse de l'Hôtel Rosat, les délégués se retrouvent pour le dîner en commun excellent servi.

Au dessert, M. Jules Chapalay, président de la Caisse de Château-d'Oex, remercia la Fédération d'avoir accepté de venir siéger à Château-d'Oex et souhaita une cordiale bienvenue aux délégués ;

leur venue est pour la Caisse locale et ses sociétaires un honneur et un précieux encouragement. Puis M. Marmillod, préfet, transmet le message du gouvernement vaudois. Il exprima également tout le plaisir que la population de la montagne éprouve à recevoir les gens de la plaine et présenta aux délégués quelques aspects de l'économie régionale. M. le préfet rendit hommage aux Caisses Raiffeisen en soulignant le désintéressement dont font preuve leurs organes dirigeants. Au nom du Conseil d'Etat il les remercia de leur action utilitaire et félicita l'Union suisse à l'occasion de son jubilé. M. Louis Henchoz, député, s'associa à ces paroles de bienvenue et mit l'accent sur le douloureux problème de la dépopulation des terres alpestres. Il demanda aux agriculteurs de la plaine de considérer les difficultés des gens des contrées alpestres en élevant un peu moins de bétail, ce qui permettra au bétail montagnard d'élevage de trouver plus facilement preneurs. Vous ferez ainsi preuve de solidarité, termine M. Henchoz, vous apporterez votre aide à la collectivité ! Enfin, M. Louis Gétaz, municipal et député, exprima (en l'absence de M. le syndic) les vœux de bienvenue de l'autorité communale. Il salua dans les Caisses Raiffeisen la véritable démocratie bancaire et se réjouit de leur action au profit de l'autonomie communale. S'associant aux paroles de M. Henchoz en ce qui concerne la vente du bétail montagnard d'élevage, il releva que le cheptel du Pays-d'Enhaut est maintenant, après des efforts suivis, quasi indemne de tuberculose bovine.

Les délégués se promenèrent ensuite jusqu'au champ de foire où eut lieu la présentation d'une sélection des meilleurs bovins que possèdent les éleveurs de Château-d'Oex. La collection de bétail qui défila à deux reprises fit l'admiration des nombreux connaisseurs présents.

Nous ne saurions terminer sans remercier Château-d'Oex de son aimable réception et sans exprimer notre gratitude aux éleveurs qui ont accepté de présenter leur bétail à cette occasion. Cette belle et intéressante journée marquera dans les annales du raiffeisenisme vaudois.

s.

Pensée

En face des dangers que les progrès de la science peuvent, s'ils sont employés pour le mal, lui faire courir, l'homme a besoin d'un supplément d'âme et il doit s'efforcer de l'acquérir avant qu'il soit trop tard.

Louis de Broglie.

Les risques lors de l'octroi de crédit

Conformément à ses statuts, la Caisse Raiffeisen ne peut accorder des prêts et crédits qu'à ses sociétaires et en vue d'un usage déterminé et utile. Le mode de remboursement global, partiel ou par amortissement ainsi que l'époque du remboursement doivent être dans la règle précisés à l'avance et adaptés aux possibilités effectives du débiteur. On visera à leur observation ponctuelle et ne les modifiera que pour des raisons importantes.

Et l'article 33 précise encore : « Dans tous les cas, les prêts et crédits doivent être garantis d'une manière suffisante pour que la coopérative ne coure aucun danger ».

Le danger, les risques que coure en l'occurrence une Caisse sont de deux natures essentielles :

1. Les risques qui découlent de l'insuffisance matérielle de la garantie.
2. Les risques d'ordre juridique qui peuvent résulter de l'inexécution des formalités nécessaires pour assurer la légalité des garanties.

Comme les comités connaissent bien les débiteurs, les cautions, les immeubles donnés en gage, etc., les risques matériels peuvent facilement être réduits à un minimum.

Il n'en est pas absolument de même des risques d'ordre juridique. N'étant pas des professionnels de la banque et encore moins des juristes, les membres des comités et les caissiers ne sont pas toujours à même de les discerner. Ces risques augmentent aussi souvent du fait qu'on est facilement porté dans nos campagnes à négliger, voire même à faire fi des formalités, que l'on qualifie volontiers de « chinoïseries ».

Nous ne saurions assez mettre en garde nos administrateurs contre cette dangereuse mentalité.

Ils n'oublieront jamais qu'une garantie ne devient effective que si tous les actes d'engagement utiles sont régulièrement signés et si toutes les formalités légales de circonstance sont dûment remplies. L'omission d'une petite formalité peut parfois provoquer un désastre.

Les risques d'ordre juridique sont toutefois considérablement atténués par :

- a) les formules d'actes que livre l'Union centrale, formules d'une rédaction conforme aux lois et tenant compte de l'expérience, écartant les vices de forme ;
- b) la documentation que fournit le *Guide à l'usage des administrateurs* sur toutes les opérations normales ;

c) les publications périodiques du *Messenger Raiffeisen* et les renseignements et instructions que donne le reviseur lors de ses visites ordinaires.

Lors d'opérations spéciales et en cas d'incertitude, on peut également consulter l'Union centrale, dont le Service juridique est bénévolement à la disposition des Caisses pour donner tous les renseignements utiles.

Nous nous proposons d'examiner brièvement, dans une série d'articles, la forme à observer lors de la conclusion de contrat de gage ou de garantie.

Nous traiterons spécialement aujourd'hui du

nantissement de polices d'assurance sur la vie,

forme de garantie qui est de plus en plus utilisée dans nos Caisses.

Pour être valable, l'acte de nantissement d'une police d'assurance sur la vie doit toujours porter la signature du preneur d'assurance. Cela est de rigueur non seulement lorsque le preneur d'assurance est lui-même l'assuré, mais aussi lorsque l'assurance est conclue sur la vie d'un tiers, par exemple de l'épouse ou d'un enfant. Dans tous les cas, la police constitue un élément de la fortune du preneur d'assurance, lequel peut en disposer librement. La loi fédérale sur le contrat d'assurance stipule en effet expressément que les droits découlant de l'assurance peuvent être cédés, donc également remis en gage, sans le consentement du tiers assuré (art. 74, al. 2).

Cette règle comporte toutefois une exception, celle de l'assurance commune contractée conjointement par deux époux. Les droits résultant d'une telle assurance forment un tout indivisible et ne peuvent de ce fait être constitués en gage par l'un des conjoints sans le consentement de l'autre, c'est-à-dire sans la signature des deux assurés. Cette interprétation a été confirmée par un arrêt du Tribunal fédéral.

La question qui se pose encore, lors du nantissement d'une police d'assurance, est de savoir si le consentement du ou des bénéficiaires de l'assurance au décès de l'assuré est nécessaire ou non. Une distinction doit être faite ici. La clause du bénéficiaire peut être stipulée révocable ou irrévocable. Elle est ordinairement révocable, la police se bornant à mentionner la ou les personnes qui bénéficieront du montant de l'assurance au décès de l'assuré. En semblable cas les bénéficiaires ne possèdent aucun droit sur l'assurance jusqu'au décès de l'assuré. La

police reste la propriété du preneur d'assurance, lequel peut par conséquent la mettre en gage sans que le consentement des bénéficiaires soit nécessaire. Un arrêt du Tribunal fédéral stipule qu'au décès de l'assuré le droit des créanciers gagistes éventuels prime celui des bénéficiaires.

Examinons encore, pour terminer, le cas du nantissement de polices d'assurance sur la vie d'enfants soumis à la puissance paternelle. On sait que le Tribunal fédéral a arrêté que l'autorisation de l'autorité tutélaire est nécessaire lorsque des éléments de la fortune de l'enfant sont affectés en garantie d'emprunts contractés par le père ou la mère. Cette disposition est-elle également applicable au nantissement des polices d'assurance ? Oui, cette autorisation est nécessaire lorsque l'enfant lui-même est le preneur d'assurance et lorsque le nantissement est affecté en garantie d'un engagement du père ou de la mère. Elle n'est en revanche pas nécessaire lorsque l'enfant est simplement l'assuré ou le bénéficiaire éventuel de l'assurance. Cette manière de voir a été également confirmée par l'Association des sociétés d'assurance sur la vie que nous avons interpellée à ce sujet.

Pourquoi le warrantage ne peut être une garantie normale

Il y a un droit du gage immobilier. Les gages conférés au créancier sont strictement délimités et inscrits au registre foncier. Ils sont imprescriptibles.

Il y a un droit du cautionnement. La loi précise la garantie à laquelle le créancier peut recourir dans la limite des engagements conventionnels.

Il y a une ordonnance fédérale sur l'engagement du bétail. Le gage est constitué par une inscription dans un registre officiel sur présentation d'un contrat de gage dressé sur formule prescrite (art. 9 ss de l'ordonnance) sous le contrôle de l'inspecteur du bétail.

Dans ces trois cas et bien que n'ayant pas en mains l'objet du gage, le créancier est couvert par la loi en conformité bien entendu du contrat ou document officiel qu'il possède : titre hypothécaire, acte de cautionnement ou extrait du registre pour l'engagement du bétail.

Par contre, il n'y a pas un droit du warrantage. On entend par warrantage le système du crédit garanti par des produits agricoles en attendant leur écoulement. Il y a bien un droit du gage mobilier ; mais ce droit est axé sur sa disposition essentielle : « Le droit de gage

n'existe pas, tant que le constituant garde exclusivement la maîtrise effective de la chose » (CC 884, al. 3). Ce principe est confirmé par la définition de la possession (CC 919) : « Celui qui a la maîtrise effective de la chose en a la possession ». Dans le cas particulier du warrantage, la constitution effective du gage mobilier n'est possible que si le créancier gagiste reçoit la chose en mains propres. Il doit recevoir, en dépôt, chez lui, les produits donnés en nantissement, pour disposer du droit de possession.

Il est donc pratiquement impossible à une Caisse Raiffeisen d'accepter une telle garantie. Pour les mêmes raisons, un industriel ne peut pas donner en gage ses produits manufacturés ou son camion, ni un artisan ses machines et son outillage, ni un négociant son fonds de magasin, ni un paysan son tracteur.

Dans cet ordre d'idée, c'est dans les rangs des vignerons qu'à chaque printemps on entend exprimer le désir d'obtenir du crédit sur la récolte non vendue. Dès le début des travaux, le vigneron a besoin de fonds : main-d'œuvre, engrais, matière pour les traitements, tout est fort coûteux. A cette fin, il voudrait pouvoir mettre en valeur ses propres produits encore encavés en les offrant en gage. Les complications du warrantage et le fait que ce gage n'offre aucune garantie officielle rendent cependant impossible la réalisation de ce vœu. Un court examen des procédés doit convaincre.

D'une part, il est exclu que le constituant garde la chose en son pouvoir. Le contrat n'aurait aucune valeur pratique. D'autre part, la Caisse Raiffeisen n'a pas de locaux à sa disposition pour y entreposer la marchandise. Et même si c'était le cas, la surveillance compliquée et délicate laisserait la porte ouverte à toutes sortes d'aléas... La copossession, c'est-à-dire le dépôt de la marchandise dans un local où constituant et créancier gagiste auraient accès indépendamment, n'entre non plus pas en ligne de compte pour la constitution d'un gage réel. Le créancier gagiste devrait être seul en possession de toutes les clefs du dépôt. Eventuellement, il pourrait y avoir arrangement de manière que ni le propriétaire ni le créancier ne puissent pénétrer seuls dans le dépôt, l'entrée étant fermée par deux portes ou par une porte avec deux serrures et chacun des deux intéressés ne possédant qu'une seule des deux clefs différentes, deux éléments indispensables à l'ouverture du local. La présence des deux serait nécessaire à l'opération.

Il y aurait encore la possibilité qu'un tiers reçoive la possession de la chose. Il en serait l'entrepositaire et exercerait

le pouvoir de possesseur au nom du créancier. Il délivrerait à ce dernier un titre représentatif, un récépissé ou certificat d'entrepôt, un warrant. Mais en Suisse, les entrepôts existant sur les places commerciales ou aux abords des installations portuaires refusent d'une part de se charger de la fonction de détenteur d'un gage et, d'autre part, ne délivrent pas de titres représentatifs de marchandises. Par prudence caractéristique, l'entrepositaire ne veut pas profiter de la faculté que lui confère la loi (CO 482-486) de délivrer, à côté du contrat d'entrepôt, des certificats d'entrepôt parce qu'il sait que le warrant n'offre jamais une parfaite sécurité et il se refuse à courir les risques avec le créancier gagiste.

La preuve que la loi ne garantit pas le warrant se trouve, entre tant d'autres dispositions, dans celle du CC 925 qui stipule en son second alinéa que : « Si néanmoins l'acquéreur de bonne foi du titre est en conflit avec l'acquéreur de bonne foi des marchandises, celui-ci a la préférence ». Voilà qui est de nature à faire renoncer à toute velléité d'accepter un tel système de gage.

Le warrantage, tel qu'il est prévu par la loi dans certains pays, entrave l'activité

et les transactions du paysan, du vigneron. Les intéressés déclarent eux-mêmes que c'est un mauvais moyen de crédit. On n'y a que rarement recours.

En France, où le warrantage est autorisé aux termes de la loi, les Caisses rurales de crédit n'acceptent pas le warrant agricole comme garantie principale, précisément en raison des difficultés qui se rencontrent souvent dans la pratique pour la réalisation du gage et surtout à cause du manque de sécurité que présente cette garantie. Avec un warrant agricole, la Caisse rurale exige toujours complémentaiement un cautionnement séparé et ce cautionnement est bien considéré comme étant la couverture principale sans laquelle le crédit ne serait pas consenti.

Si la garantie normale par cautionnement est requise là où le warrantage est légalement reconnu, à plus forte raison doit-elle être exigée en Suisse où la législation n'a pas prévu ce moyen de garantie. La conclusion reste facile à tirer : la solution du crédit saisonnier au vigneron ou au paysan réside dans l'ouverture d'un compte d'exploitation normalement garanti conformément aux statuts.

FX.

Les conditions de l'épargne en Suisse

A l'assemblée des délégués de la Banque Populaire Suisse, M. F. Hinderling, directeur général, a évoqué dans son allocution quelques-uns des éléments qui tantôt découragent, tantôt encouragent l'épargne. Nous nous plaçons à reproduire une partie de ces considérations qui intéressent de larges couches de notre population.

Dans le rapport hebdomadaire d'un établissement de banque new-yorkais, la question a récemment été posée si une action peut être en même temps une vertu et un vice et l'on a argumenté au sujet de l'épargne qu'elle a bien été de tout temps prônée mais que, poussée à l'extrême, elle devient un vice. En effet, si la population d'un pays économisait d'une manière excessive, le commerce serait paralysé et l'on consommerait et investirait trop peu. On a estimé dans cette publication que 5 % du revenu disponible pouvait être considéré comme base normale de l'épargne.

Il y a incontestablement un grain de vérité dans cette affirmation : on sait que tout excès est préjudiciable.

La part faite à l'épargne en Suisse, c'est-à-dire la proportion de l'augmenta-

tion des épargnes et des obligations de banque par rapport au revenu du travail des salariés, au rendement des affaires et à la solde des militaires s'élevait en 1951, d'après la statistique, à 4,6 %. Lors même que cette donnée ne renferme pas, notamment l'épargne sous forme de primes d'assurance sur la vie, et soit ainsi incomplète, on ne pourra cependant pas généralement prétendre qu'il existe chez nous un danger d'épargne exagérée, dans la mesure où elle est volontaire.

Mais d'autre part il est absolument inexact que l'épargne ait été encouragée soit en Suisse, soit en Amérique, soit en un pays quelconque. Cette assertion ne se trouve en rien modifiée par le fait que les banques par exemple — j'aimerais ajouter par profession — font sans cesse l'éloge de l'épargne. Certes nous sommes toujours persuadés que — non pas l'épargne exagérée qui relève de l'anxiété, de la pusillanimité et de l'avarice — mais l'épargne volontaire restant dans de saines limites, la renonciation raisonnable librement consentie à certaines commodités et au luxe afin de se prémunir pour l'avenir et de demeurer autant que possible indépendant de l'aide étrangère, ou de pouvoir secourir des tiers, appartient

nent incontestablement aux qualités positives de notre population laborieuse. L'épargne volontaire développe le sens ménager et les qualités d'ordre; avec le zèle, l'habileté et l'esprit d'entreprise, elle alimente la source du bien-être d'un pays.

L'épargnant doit cependant pouvoir compter que son argent ne perde pas de valeur et que ses économies ne deviennent pas vaines.

Depuis 1939 et même depuis le début de la première guerre mondiale, l'argent a fortement perdu de valeur dans tous les pays. Bien des monnaies se sont entièrement désagrégées. Le franc suisse a également dû payer son tribut aux événements. Celui qui en été 1939 par exemple avait mis de côté 1000 francs sur un livret d'épargne, sous forme d'une obligation de banque, d'une obligation de la Confédération ou d'un autre titre pupillaire, possède sans doute encore aujourd'hui un capital de 1000 francs; toutefois sa valeur effective, comparée à celle de 1939, n'est plus que de 585 fr.

Il était naturellement inévitable que notre pays ait dû supporter tout au moins des sacrifices financiers eu égard aux frais considérables de la mobilisation. Toutefois ces sacrifices ont été trop mis unilatéralement à la charge de ceux qui devaient vivre de leurs épargnes. Nous considérons cette situation injuste et anti-sociale. D'autres milieux de la population ont pu se rétablir financièrement dans les années d'après-guerre: les salaires ont été élevés peu à peu, fréquemment au-delà du salaire réel de 1939 et les bénéfices réalisés par les entreprises ont généralement été très favorables. Le revenu national mesuré à la valeur du franc de 1939 a progressé de 34 % et la fortune nationale s'est sensiblement accrue.

D'autre part, les épargnants peuvent éprouver quelque consolation et se sentir tranquilisés du fait que le *renchérissement* provoqué par la deuxième guerre mondiale et depuis, en particulier par l'attaque de la Corée du Sud est resté chez nous dans les limites plus étroites que dans tous les autres pays et surtout qu'il s'est complètement *stabilisé* entre temps.

Il convient en outre de relever ici que la forte extension des moyens de paiement est intervenue dans des *conditions irréprochables du point de vue de la technique monétaire*. Les billets de banque mis en circulation et les engagements de virement de la Banque Nationale ont bien augmenté d'une façon considérable, mais les réserves monétaires ont évolué dans la même mesure.

La Confédération ne s'est jamais endettée pour de grosses sommes auprès de la Banque Nationale.

Durant toutes les années critiques, notre monnaie a toujours été librement convertible et est constamment demeurée une des rares devises fortes et très recherchées. Nous ne connaissons pas de restrictions, pas de législation sur les devises. Si nous voyageons à l'étranger, nos autorités ne nous imposent aucune prescription quant à l'importance des sommes que nous désirons emporter et employer. Le commerçant suisse importe ses marchandises librement et sans entrave dans le cadre des contingents fixés, d'où il entend et sans devoir demander des autorisations pour se procurer les devises nécessaires. Comme il peut payer comptant, il est mieux servi. Nous ne connaissons pas de pénurie de dollars.

Tout cela peut sembler banal. Nous l'acceptons comme une chose normale et naturelle, comme les personnes bien portantes le font généralement pour leur santé. Mais une monnaie librement convertible constitue pour l'économie d'un pays une arme très puissante. Les gouvernements de maints pays — pensons seulement à la France et à la Grande-Bretagne — font actuellement les plus grands efforts pour obtenir ce que nous possédons depuis toujours: la libre convertibilité de la monnaie nationale.

Choses et autres

L'assurance contre la grêle.

Dans son rapport de gestion pour l'année 1952, la Société suisse d'assurance contre la grêle signale qu'en raison des perspectives favorables au printemps, la somme d'assurance est montée de 297,9 millions en 1951 à 314,5 millions en 1952 et que le montant des primes a passé de 10 031 000 francs à 10 737 963 francs.

Pour 17 621 dommages, les indemnités à payer se sont élevées à 8 581 565 fr. 80 et ont absorbé le 80 % des primes encaissées. Ce montant représente 2,73 % de la somme d'assurance. Les dommages les plus importants furent enregistrés le 7 juillet (2,8 millions) principalement dans le territoire entre Berne et Soleure et les 15 et 16 août (2,9 millions) surtout dans le canton de Vaud. D'autres cantons furent également fortement touchés, entre autres le Tessin (581 085 francs), Fribourg (479 218 fr.) et Zurich (425 878 fr.). 1952 prend donc ainsi place parmi les années de dommages anormalement élevés.

Les faux billets de banque.

Parlant de la circulation monétaire, M. Keller, président de la Direction générale de la Banque nationale suisse, a signalé, lors de la dernière assemblée générale des actionnaires de cet établissement, que la falsification, depuis la fin de la guerre, des billets de banque suisses, par des faussaires étrangers, a donné plus d'activité au problème que pose la sécurité du service de paiement. Tandis que le billet de 100 francs a été mal imité, les faussaires ont apporté plus de soin à la contre-

façon du billet de 1000 francs. Toutefois, peu d'exemplaires sont encore entrés dans la circulation en 1952. La banque tient en réserve de nouveaux titres de billets qui lui permettraient de remédier à un danger sérieux.

Le contrôle

dans les Caisses Raiffeisen étrangères.

Lors des revisions ordinaires, en Suisse, il est d'usage que le reviseur demande la production d'un certain nombre de livrets d'épargne, carnets de compte courant, carte de débiteurs, ou lance des avis de situation de compte aux titulaires. Ces investigations ne sont pas toujours bien admises par les caissiers. Signalons à ce propos qu'à l'étranger ces investigations sont beaucoup plus poussées que chez nous. C'est ainsi par exemple qu'en Belgique, au début de chaque année, les déposants et les emprunteurs des Caisses de crédit reçoivent tous de la part de l'Union centrale un billet de contrôle (bientrouvé) qui doit être retourné directement à l'Office de revision avec éventuellement les remarques que les titulaires peuvent avoir à formuler.

Extrait des délibérations

de la séance des Conseils

d'administration et de surveillance de l'Union du 27 mars 1953.

1. Les conditions d'adhésion étant dûment remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées:

Mies (Vaud)
Camorino (Tessin)
Souboz (Jura bernois)
Matzingen (Thurgovie)
Asuel (Jura bernois)
Obervaz (Grisons)

sont admises dans l'Union.

Le nombre des fondations déjà intervenues en 1953 est de 6. L'Union compte ainsi actuellement 956 Caisses Raiffeisen affiliées.

2. Statuant sur les *crédits spéciaux* exigeant son prononcé, le Conseil d'administration répond favorablement à 8 demandes de Caisses affiliées, portant sur un montant global de 667 000 francs.
3. La direction de la Caisse centrale présente le *bilan mensuel au 28 février* et commente l'évolution intervenue au début de l'exercice en cours.
4. La direction de l'Office de revision proclame les *résultats des comptes annuels de l'ensemble des Caisses affiliées* au 31 décembre 1953. Les Conseils prennent acte avec satisfaction des nouveaux succès obtenus et de l'heureux développement du mouvement qu'a encore enregistré le mouvement. Ils rendent hommage aux Caisses locales pour la promptitude apportée à l'établissement et à

la remise de leurs comptes et bilan et expriment à la direction de l'Union leur reconnaissance pour l'activité qu'elle déploie pour la bonne marche des Caisses sous l'égide des principes éprouvés de Raiffeisen.

5. La direction fait rapport sur les pourparlers qui ont eu lieu avec la Commission fédérale des banques concernant une garantie spéciale de la Caisse centrale en faveur des Caisses fédérées qui ne disposent pas encore des fonds propres exigés par la loi.
6. *Congrès annuel.* Ensuite de circonstances motivées, cette manifestation de l'Union aura lieu les 21 et 22 juin

prochains et non les 14 et 15 juin comme il avait été prévu tout d'abord.

7. Après délibérations les deux Conseils décident de proposer à la prochaine assemblée des délégués une revision partielle des statuts prévoyant une élévation du nombre des membres du Conseil d'administration.
8. Les Conseils prennent différentes décisions concernant le programme du congrès et de la manifestation commémorative du cinquantenaire de l'Union et chargent la direction de prendre toutes les dispositions d'organisation utiles.

L'activité de fondation

Le canton de Fribourg se met aussi sur les rangs pour annoncer une nouvelle conquête. C'est du fond de la Gruyère, de la vallée de la Jogne, que nous arrive la nouvelle de la création d'une Caisse à *Crésuz*. Sa circonscription coopérative s'étendra à la paroisse qui comprend les deux petites communes de *Crésuz* et de *Châtel-sur-Montsalvens* comptant respectivement 120 et 140 habitants.

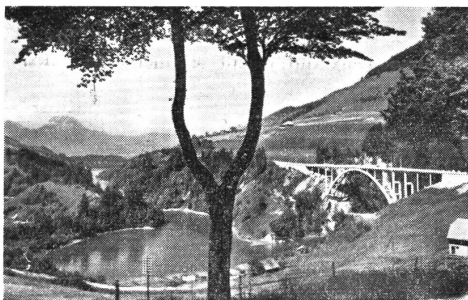
Ces deux coquets villages s'agrippent au flanc ensoleillé de la vallée, au-dessus de la route de Broc à Charmey. Ils dominent le lac de Montsalvens et les gorges sauvages de la Jogne. La vieille tour du château en ruine de Montsalvens barre l'entrée de ces parages pittoresques et parle d'un passé très ancien; le portail de la maison curiale de Crésuz n'est-il pas marqué du millésime de 1547? Contrée très paisible à l'écart du bruit des routes, c'est le pays idéal pour les cures de repos reconstituant et de bon air.

Population isolée, essentiellement agricole, éprise du sens de l'indépendance économique, elle a voulu conquérir en plus l'indépendance financière par la solidarité en créant son propre établissement d'épargne et de crédit. Nulle part mieux que là, une Caisse Raiffeisen ne peut avoir sa raison d'être.

L'initiative de la fondation revient au syndic de Crésuz, M. Emile Albinati, conseillé et encouragé par le pionnier raiffeiseniste de la région, M. Charles Bertschy, caissier de la prospère Caisse de Charmey. Une conférence d'orientation fut donnée, le dimanche 12 avril, à la Maison d'école de Châtel-Crésuz, par le représentant de l'Union suisse, M. Géo Froidevaux. M. Bertschy prêta spontanément son concours, apportant les fruits de l'expérience de 36 ans de raiffeisenisme à Charmey. L'auditoire, acquis à

la cause, prit immédiatement la décision formelle de fonder la Caisse locale de Crésuz.

Battant le fer pendant qu'il était chaud, les 22 adhérents décidèrent de se retrouver le vendredi suivant 17 avril, au même



L'idyllique lac de Montsalvens avec (dans la fourche de l'arbre) Crésuz, siège de la nouvelle Caisse.

local, pour l'assemblée constitutive. De nouveaux signataires portèrent à 30 le nombre des membres fondateurs. Les formalités de constitution furent prestement exécutées dans le plus sérieux esprit de collaboration, en présence du délégué de l'Union, cette fois-ci M. H. Serex, vice-directeur.

Une équipe pleine d'allant compose les organes administratifs avec M. Charles Barras, syndic à Châtel-sur-Montsalvens, à la présidence du Comité de direction et M. l'abbé Pittet, révérend curé à Crésuz, à celle du Conseil de surveillance. Entouré de la confiance générale, M. Emile Barras, boursier communal à Châtel s/M., remplira la délicate fonction de caissier.

Bon courage à tous et bonne chance à la Caisse benjamine fribourgeoise et romande. Les 956 Caisses-sœurs de la Suisse l'entourent déjà de leur vive sympathie.

Fx.

IN MEMORIAM

† ADRIEN PITTELOUD, VEX (VALAIS)

Le 15 mars dernier, le village de Vex a fait d'imposantes obsèques à l'un de ses meilleurs enfants: M. Adrien Pitteloud, décédé au bel âge de 90 ans. Le défunt occupa de nombreuses fonctions publiques: il fut tour à tour conseiller, juge, président de commune, etc.

Nous déplorons ici le départ d'un valeureux adepte de notre cause. Lorsqu'en 1911 se discuta pour la première fois à Vex la question de la fondation d'une Caisse Raiffeisen, Adrien Pitteloud faisait partie du petit noyau d'hommes bien décidés à tenter une grande expérience. En 1911... il y a donc plus de 40 ans. Les difficultés devaient certainement être nombreuses et quasi-insurmontables les obstacles imaginaires ou réels. Il n'y avait à cette époque-là pas d'Union suisse organisée comme aujourd'hui, dotée des institutions qui rendent la tenue d'une Caisse relativement facile. Il fallait improviser beaucoup de choses, prendre seuls de graves décisions. Adrien Pitteloud n'était pas homme à s'épouvanter pour cela. Avec dix autres villageois aux vues larges, il fonda la Caisse. Il fut, tout naturellement, appelé à la présidence. Son nom fut un signe de ralliement. La population témoigna d'emblée sa confiance à la nouvelle institution, en laquelle on avait encore un peu de peine à croire certes, mais que l'on savait en de bonnes mains. Ce fut, dès le début, une des bonnes Caisses de la première ère. Durant 35 ans, le papa Pitteloud — comme on l'appelait avec affection — fut le président immuable qui se dépensa sans compter. Il fut le bon génie non seulement de la Caisse Raiffeisen, mais encore de toute une partie de la population à laquelle il rendit de signalés services.

Adrien Pitteloud méritait bien un modeste hommage dans ces colonnes, car il fut un des pionniers du Raiffeisenisme suisse. C'est grâce à ces hommes résolus et confiants en Dieu qu'a pu se construire l'édifice raiffeiseniste suisse, basé sur la commune, sans laquelle rien de durable ne se fait en Suisse.

Nous renouvelons à sa famille — en particulier à son fils, M. Camille Pitteloud, qui assume actuellement avec distinction et dévouement la présidence de la Caisse — l'expression de nos sincères condoléances

pp.

† JULES PILLET, LANCY (GENEVE)

La Caisse de Lancy vient de perdre son dévoué président du Comité de direction en la personne de M. Jules Pillet.

M. Pillet a exercé une grande influence dans les milieux agricoles de sa commune et du canton. En effet, depuis 30 ans et plus, M. Jules Pillet militait dans les organisations sociales, syndicales et mutualistes. Il était membre fondateur de nombreux groupements. Durant de longues années, il n'a cessé de s'intéresser aux associations et organisations mutualistes et professionnelles. Il a œuvré pour leur développement et a suivi assidûment leur travail.

Il y a 15 ans, il fondait, avec un certain nombre d'autres cultivateurs, la Caisse Raiffeisen de Lancy. Dès le premier jour, il en

devint le président et assumait la direction de l'institution jusqu'à la fin de sa vie. Il y a quelques semaines encore, il présidait l'assemblée générale annuelle de la Caisse et faisait des vœux pour son développement.

Apprécié pour sa bonté naturelle, pour son jugement sûr, il faisait partie de nombreux comités de groupements locaux ou cantonaux: Société d'assurance du bétail, centrale des blés, juge prud'homme, etc. Il prit aussi une part très active à l'organisation des Journées paysannes, notamment pendant les années de guerre au cours desquelles les difficultés ne manquaient pas. Bienveillant, serviable, d'un caractère agréable, Jules Pillot était unanime-

ment aimé. Le long cortège de ceux qui l'ont accompagné à sa dernière demeure en a été un témoignage silencieux, mais tangible.

A l'âge de 62 ans, M. Pillot a été enlevé à l'affection des siens et à celle de ses nombreux amis.

La Caisse de crédit mutuel de Lancy douloureusement affectée par cette disparition prématurée, présente à Mme Pillot et à ses fils l'expression de sa profonde sympathie et compatit à leur grande douleur.

Les Raiffeisenistes de Lancy garderont de M. Jules Pillot le souvenir d'un homme foncièrement bon et honnête et dévoué à son prochain. *Cb.*

LA VIE DES CAISSES AFFILIÉES

Assemblées jubilaires

Orsonnens (Fribourg)

Le dimanche 15 mars, la paroisse d'Orsonnens commémorait le premier quart de siècle d'activité de sa Caisse de crédit mutuel Raiffeisen.

La manifestation débuta à 13 h. 30 par les airs entraînants de la jeune société de musique. Puis tous les participants se rendirent dans la grande salle de l'auberge communale. Il y eut d'abord la partie administrative qui fut menée avec célérité par le président du Comité de direction, M. Georges Berset. Celui-ci donna lecture de son rapport qui fut suivi du rapport du caissier, M. Max Gremaud. Il ressort que ces deux rapports qu'en 1952 il y eut 7 entrées, 2 sorties. Au 31 décembre, la Caisse comptait 74 membres. Il y eut 2 décès, ceux de MM. Louis Richoz et Victor Dévieux, tous deux membres fondateurs. L'assemblée se leva pour honorer leur mémoire et celle de tous les membres décédés pendant ce premier quart de siècle, et pour lesquels un office de requiem sera célébré à l'église paroissiale le 17 mars. Le bilan de la caisse atteint 563 094 francs. Le bénéfice net de 3242 francs, le plus élevé que nous ayons eu depuis la fondation de la Caisse, porte les réserves à 27 852 francs. L'épargne se monte à 271 216 francs sur 265 carnets. Le mouvement général a été de 921 569 francs.

Le rapport de M. Phillot, président du Conseil de surveillance, signale la bonne gestion de la Caisse, son excellente situation et propose à l'assemblée d'approuver ces comptes, ce qui est fait à l'unanimité. Puis un élément jeune, M. André Berset, est élu membre du Conseil de surveillance en remplacement de M. Richoz, décédé.

En intermède, les belles productions de la Cécilienne créèrent une heureuse ambiance pour la partie commémorative. En termes excellents, le président salua les invités: MM. Serex, vice-directeur de l'Union centrale, le chapelain Sapin, membre du Comité cantonal, remplaçant le doyen Monnard, empêché, le préfet Bondallaz, Python, chef de service au Département de l'agriculture, Menétrey, caissier à Massonnens, l'abbé Tinguely, rév. curé de la paroisse, le chapelain Crausaz, à Chavannes-sur-Orsonnens, les autorités paroissiales et communales dont presque tous les membres sont sociétaires de la Caisse et dont les trois syndics sont membres du Conseil de surveillance, les sociétés de musique et de chant,

et toute l'assistance. Il regretta l'absence du fondateur de la Caisse, M. le curé Vuarnoz, ancien caissier, et du rév. père Koller, aumônier au pensionnat, tous deux empêchés. Le président évoqua ensuite la fondation de la Caisse intervenue sous l'initiative du curé de l'époque, M. l'abbé Vuarnoz, le 29 janvier 1928, dans cette antique paroisse d'Orsonnens, laquelle comprend actuellement les communes d'Orsonnens, Chavannes et Villargiroud. Il adressa un appel en faveur de l'épargne, surtout parmi la jeunesse. Il exprima sa reconnaissance à tous ceux qui travaillèrent dans les organes dirigeants durant ces 25 ans, et surtout à ceux qui furent les membres fondateurs.

M. Max Gremaud, caissier, fut désigné comme major de table. Il s'acquitta de cette tâche avec aisance et spiritualité. Comme caissier, il fit une chronique de la Caisse, citant des chiffres qui firent ressortir le développement constant de celle-ci. Il cita aussi la différence considérable des taux appliqués au début et actuellement et releva la confiance dont jouit actuellement notre Caisse.

M. Chanmartin, secrétaire, fit l'appel des 19 membres fondateurs encore présents (sur 49) auxquels furent remis un souvenir, soit une terre cuite avec la maquette de l'église paroissiale. 4 membres reçurent chacun un superbe plateau dédié pour les longs services rendus. Ce sont: M. le curé Vuarnoz, ancien caissier durant 23 ans, MM. Louis Page, ancien président durant 21 ans, Auguste Jaquier et Raymond Defferard, respectivement du Comité de direction et du Conseil de surveillance depuis la fondation.

M. Serex, vice-directeur, apporta le salut de l'Union, releva l'utilité des Caisses Raiffeisen pour les classes moyennes, et la sécurité qu'elles assurent à leurs créanciers. Il exprima sa reconnaissance aux réalisateurs qui ont fondé la Caisse d'Orsonnens, et à ceux qui en ont assumé la gérance et l'administration depuis le début. Il remit ensuite à la Caisse le traditionnel diplôme de l'Union.

M. le chapelain Sapin parla au nom du Comité cantonal, disant le plaisir qu'il avait à revenir à Orsonnens où il fut déjà le conférencier du jour lors de la fondation. Il apporta le salut de la Fédération et releva aussi les avantages des Caisses.

M. le préfet et M. Python, chef de service, parlèrent de la situation agricole, de la nécessité pour les paysans de coordonner leurs

efforts et d'organiser rationnellement leur crédit.

M. le curé Tinguely releva le but moral de l'idée raiffeiseniste qui crée un lien d'amitié au sein de la population paroissiale. Il adressa aussi un appel aux jeunes en faveur de l'épargne.

M. Phillot, syndic de Villargiroud, apporta le salut des autorités communales et annonça que les communes offraient un verre. M. Louis Page, ancien président, parla des débuts et rendit aussi hommage à l'ancien caissier, M. Vuarnoz. M. Antoine Chassot, syndic, s'exprima au nom des membres fondateurs et dit sa reconnaissance aux organes dirigeants. M. Menétrey apporta le salut de la Caisse de Massonnens.

Au cours de la manifestation une collation fort appréciée fut servie à tous les participants par les soins de l'aimable personnel de l'établissement, sous la direction du maître de céans, M. Horner.

Puis le président put mettre le point final à cette belle manifestation en souhaitant que par la Caisse se réalise toujours mieux cet adage: l'argent du village au village!

Saxon (Valais)

Deuxième station de chemin de fer après Martigny, en remontant la vallée du Rhône, le gros bourg de Saxon a une longue histoire et un passé mouvementé. Il suffit de consulter de vieux écrits pour s'en convaincre. Sans remonter à la création du monde, on constatera qu'autour de 1260 environ Pierre de Savoie « compléta son domaine en y rachetant le château de Saxon ». Plus tard on parlera de Saxon-les-Bains, puis vers 1850 même de Saxon-les-Jeux, célèbre par son casino. Plus près de nous encore, la fabrique de conserves témoigna de l'esprit d'entreprise de la population de Saxon. Hélas, cette fabrique devait être la victime de la concentration financière caractéristique de notre époque.

Mais, pour nous, Saxon est plus que le centre de cultures valaisannes réputées, telles que la vigne ou l'abricot. C'est encore le siège d'une Caisse Raiffeisen prospère.

Le 19 mars, les Raiffeisenistes de Saxon se sont réunis pour examiner et approuver les comptes de l'exercice 1952.

Les comités avaient tenu à donner une certaine ampleur à la manifestation, modeste d'ordinaire, car il s'agissait de se prononcer sur les comptes du 25^e exercice.

Réunis à 14 heures dans la spacieuse salle du Cercle de l'Avenir, sous la paternelle direction de M. Louis Delaloye, les membres de la Caisse étaient entourés de nombreux invités. Le dernier exercice a été fructueux. Au 31 décembre 1952, la Caisse gérait 1 102 580 francs de capitaux. Le chapitre de l'épargne, groupant 359 carnets, figure au bilan par 702 000 francs. 300 000 francs environ sont représentés par les obligations. Le nombre des sociétaires était de 128. Le bénéfice de 3820 fr. 10 porte la réserve à 57 883 fr. 80.

Ces quelques chiffres confirment que la Caisse de Saxon continue dans la voie du progrès. Aussi les dirigeants n'étaient-ils pas embarrassés pour présenter leurs rapports. Ils le firent avec beaucoup d'aisance et l'assemblée adopta les comptes sans oublier le témoignage de reconnaissance à de fidèles serviteurs qui œuvrent (exception faite du caissier) gratuitement tout au long de l'année.

La partie administrative est ainsi rapidement enlevée.

M. Louis Delaloye ouvre ensuite la partie jubilaire. Il adresse un cordial salut de bienvenue aux nombreux invités qui ont tenu à exprimer leur sympathie à la Caisse jubilaire en l'entourant de leur présence. Il a des paroles aimables à l'adresse des délégués de l'Union suisse et de la Fédération cantonale, ainsi que pour les représentants des autorités civiles et religieuses auxquels s'étaient jointes les délégations des Caisses voisines.

M. Delaloye donne lecture du rapport jubilaire, impeccable de forme et de fond. En 1928 la situation de nos paysans présentait de frappantes ressemblances avec celle d'aujourd'hui. Les importations massives étaient à la base de la mévente des produits indigènes. Il y avait certes possibilité d'emprunter mais à des conditions très onéreuses. Tout près, à Charrat, de bons amis qui avaient eu le courage de lancer une Caisse prodiguaient encouragements et conseils. « Il vous faut à Saxon aussi fonder une Caisse de crédit mutuel », disaient-ils. C'est ainsi que le 8 février 1928 des citoyens de cœur prirent la décision de fonder une Caisse. Quinze jours plus tard, le « papa Puippe », l'apôtre du mouvement dans la vallée, était parmi eux. A Saxon aussi il n'eut pas de peine à convaincre son auditoire. Et la Caisse était née.

Oh! il fallut vaincre, à Saxon aussi, beaucoup de difficultés. La ténacité du paysan devait ici aussi s'affirmer. Elle triompha de tous les obstacles; à preuve nous renvoyons tout simplement aux chiffres énoncés ci-haut, magnifiques dans une bourgade aux portes de la place bancaire de Martigny, et elle-même siège d'une institution bancaire solide et réputée. Le premier bilan n'était peut-être pas très convaincant. Il totalisait 35 000 francs seulement de dépôts confiés. 10 ans plus tard il y en avait 320 000 et en 1952 plus d'un million.

M. Delaloye a pris la peine de calculer en francs la somme d'avantages procurés par la Caisse locale. Il l'estime à près de 200 000 fr. Avant de terminer, M. Delaloye remercie le « papa Puippe », sans lequel il n'y aurait probablement pas de fête jubilaire en ce jour. Il n'a garde d'oublier l'Union suisse, cette bonne mère, qui veille jalousement sur les enfants à elle confiés.

M. Paul Puippe, délégué de l'Union Raiffeisen suisse, transmet à la Caisse de Saxon le salut cordial et les vives félicitations des organes centraux pour les beaux résultats enregistrés durant 25 ans de coopération dans le domaine de l'épargne et du crédit. Il dit sa joie de se retrouver dans une cité qui l'an dernier a démontré de brillante façon, à l'occasion de l'inoubliable festival des abricots, ce que peut une communauté unie, décidée à faire quelque chose de grand. L'exemple de Saxon doit servir de leçon à de nombreuses communes (et non seulement valaisannes) où la mesquinerie entrave encore trop souvent les plus fructueuses réalisations.

Il profite de l'occasion pour retracer brièvement le programme d'action de la Caisse Raiffeisen, que l'on peut résumer en 3 mots: épargne, crédit d'exploitation, collaboration intelligente au sein de la communauté rurale.

Et c'est le tour de M. Adrien Puippe, président de la Fédération, co-fondateur de la Caisse de Saxon. Il donne libre cours à sa joie et à sa fierté. Lorsque fut fondée la Caisse, il y a 25 ans, personne n'aurait osé prédire un pareil développement. Réaliste, il constate tou-

tefois qu'elle a encore de grosses possibilités de développement. Si tous les éléments de la progressiste commune de Saxon savent se grouper au sein de « leur » Caisse d'épargne et de crédit, nul doute que les dirigeants pourront, lors du prochain jubilé, proclamer des chiffres multiples de ceux d'aujourd'hui.

Le « papa » Puippe, usant de l'autorité que lui confère une vie de dévouement au service des populations rurales qu'il a aimées et servies de tout son cœur, y va ensuite de ses petits conseils. Ceux-ci auront certainement égratigné peut-être l'épiderme d'éléments super-sensibles, qui ne comprennent toujours pas que le commerce est fait de beaucoup de diplomatie et que les récriminations injustes, les éternelles plaintes et complaints ne font pas vendre un abricot de plus, n'écoulent pas deux décis de nos vins. Il cite quelques exemples vécus personnellement dans le commerce des fruits pour terminer par cet appel qu'il faudra bien que tous mettent en pratique si nous voulons subsister: le commerce, quel qu'il soit, doit servir la communauté et non pas s'en servir. Il fait ensuite un intéressant historique du mouvement Raiffeisen en Suisse et à l'étranger et termine par de paternelles exhortations.

M. le *rév. curé Luisier* exprime à ses paroissiens le plaisir d'être parmi eux aujourd'hui. Le fruit ne tombe jamais loin de l'arbre, dit-il. Aussi se réjouit-il de constater que les résultats enregistrés par la Caisse de Saxon expriment le bon esprit de coopération et d'entraide qui règne dans la paroisse. Il assure les Raiffeisenistes de sa sympathie et de son appui.

Intermède agréable: M. *Raphaël Guigoz*, président du Conseil de surveillance, adresse un message de reconnaissance tout spécial à quatre vétérans émérites, au service de la Caisse depuis le jour de sa fondation.

Ce sont MM. *Louis Delaloye*,
Joseph Rosset,
Alphonse Vernay et
Louis Auberson.

Etre durant 25 ans membre du Comité d'une Caisse de crédit mutuel représente beaucoup de soucis, de nombreuses heures consacrées joyeusement à la cause, sans aucun domage. A notre époque de matérialisme, de gros et petits sous, voilà quelque chose de beau. Aussi l'assemblée applaudit-elle chaleureusement M. Guigoz lorsqu'il remet à ces quatre valeureux un modeste cadeau.

Au nom des jubilaires, M. Louis Delaloye remercie. En fait de reconnaissance, ils n'ont certainement pas été gâtés au cours de ces 25 ans. C'est dire que cette délicate marque de sympathie leur a été droit au cœur.

Empêché, le président de la commune de Saxon s'était fait représenter par un fort sympathique conseiller, M. *René Fellay*. Il congratule la jubilaire et déclare que la commune de Saxon se fait un plaisir d'offrir le vin d'honneur. Nous l'assurons que ce plaisir ne fut pas unilatéral et qu'il fut apprécié comme il le convenait.

M. *Louis Lonfat*, député tout frais ému, fort en verve, apporte pour terminer le salut des Caisses voisines et invitées de Charrat, Leytron, Fully, Riddes et Saillon. Vieux caissier raiffeiseniste, qui tient sa caisse de façon parfaite, il était bien placé pour encourager les Saxonnis à serrer toujours plus les rangs autour de la bonne Caisse communale.

La série des discours touche à sa fin. Les orateurs ont eu la délicatesse de ne pas être

trop longs, ce que l'auditoire a reconnu par sa parfaite tenue. Tout en dégustant un savoureux goûter, arrosé d'un excellent fendant mûri sur les réputées rives du bisse, les participants échangent leurs impressions. Nul doute que la plupart d'entre eux se sont déclarés satisfaits de la marche et du développement de la Caisse. L'un ou l'autre, en veine de confiance, a peut-être pris la résolution de la soutenir mieux encore à l'avenir. De la soutenir non pas par des phrases platoniques mais par son action, soit comme déposant, soit comme débiteur.

En remerciant participants, orateurs et invités, M. Louis Delaloye lève la séance en disant au revoir à l'année prochaine... et au 50e anniversaire.

Chesalles-sur-Oron (Vaud)

Quoique sans appareil, mais dignement tout de même, la Caisse Raiffeisen de Chesalles-sur-Oron a voulu marquer sa 25e assemblée générale par une modeste soirée de fête au cours de laquelle furent évoqués l'activité bienfaisante de l'institution et les mérites des pionniers d'une aussi belle cause.

Cette manifestation eut lieu le lundi 30 mars, à 20 heures, au Restaurant de la Gare à Oron-le-Châtel. Les sociétaires au grand complet avec leurs organes administratifs entouraient les invités, le délégué de l'Union centrale, M. *Géo Froidevaux*, reviseur, le président de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen, M. *Louis Besson* (Vuarrens), et les représentants de la Caisse voisine de Palézieux-Maracon, MM. *Aimé Chollet* et *Albert Dovat*.

Ayant ouvert la réunion par de chaleureux souhaits de bienvenue, le président de direction, M. *Aimé Maillard*, procéda à la liquidation rapide de l'ordre du jour statutaire:

lecture d'un procès-verbal concis et précis de la dernière assemblée par le secrétaire, M. *Jean Boudry*,

présentation d'un rapport de direction substantiel par son président, avec revue de l'activité de la Caisse au cours de l'année écoulée et proclamation des heureux résultats enregistrés,

exposé du caissier, M. *Emile Boudry*, qui s'efforce de donner un sens aux chiffres du bilan,

présentation, par le président du Conseil de surveillance, M. *Armand Maillard*, du rapport de l'organe de contrôle avec propositions d'approbation du bilan, propositions qui furent adoptées à l'unanimité.

Voici les résultats du 25e exercice: l'effectif des membres est de 37. Le bilan ascende à 402 430 francs avec un mouvement d'affaires de 543 711 francs. Les 140 livrets d'épargne constituent un total de dépôts de 292 799 francs. Avec un bénéfice de 1 267 fr. 85, les réserves atteignent le chiffre de 17 343 francs.

Au chapitre des élections, les membres dont le mandat arrivait à échéance se virent confirmés pour une nouvelle période: beau témoignage de confiance. Puis l'assemblée se termina par la distribution de l'intérêt aux parts sociales alors qu'un membre se plaisait à remercier les dirigeants pour leur activité dévouée et si utile.

* * *

Pendant qu'on dégustait un apéro dans la petite salle voisine, les tables se garnissaient de couverts et de fleurs et le maître de céans

fit servir un succulent repas arrosé du verre de l'amitié. On ne pouvait mieux ouvrir la cérémonie jubilaire. L'atmosphère de fête était créée, les physionomies étaient épanouies.

La tâche de présenter une chronique de la Caisse incombait au président de direction, *M. Aimé Maillard*, sur la brèche toute la soirée. Etant le seul dirigeant encore en activité depuis la fondation, il était le mieux à même de faire revivre les heures héroïques du début et de commenter la marche ascendante des affaires, de faire ressortir les mérites de chacun et les éminents services rendus par l'institution à laquelle il voue une sollicitude sans défaillance. Son exposé plein de vie fut fort goûté.

Dans sa modestie, le président, *M. Maillard*, avait oublié de relever que le plus méritant de tous, c'était lui, le vétéran, toujours jeune d'esprit et de cœur, plein d'enthousiasme en face de l'avenir et bien décidé encore à continuer son œuvre. C'est ce que se plut à mettre en évidence le président de surveillance, *M. Armand Maillard*, en offrant à son collègue de la direction un plateau dédié pour 25 ans de loyaux services à la communauté raiffeiseniste locale.

Apportant le message et les félicitations de l'Union suisse et offrant le traditionnel diplôme-souvenir à la Caisse jubilaire, *M. Géo Froidevaux*, reviseur, tint à mettre en relief la mission de la Caisse Raiffeisen dans l'économie villageoise et la place que tient le mouvement Raiffeisen tout entier dans l'économie nationale après 50 ans d'activité féconde.

La Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen devait également s'associer à la joie d'une de ses sections fédérées célébrant son jubilé. Elle le fit par la voix de son président, *M. Louis Besson*, qui apporta le salut des septante Caisses-sœurs du canton avec leurs vifs souhaits de prospérité. S'exprimant en termes chaleureux, l'orateur prodigua des encouragements à poursuivre cette œuvre de solidarité rurale au premier chef au sein de la commune, en collaboration avec la Fédération cantonale, elle-même section de l'Union nationale qui garantit l'indépendance totale du mouvement Raiffeisen suisse.

M. Aimé Chollet traduisit les sentiments des raiffeisenistes des villages voisins avec lesquels ceux de Chesalles et d'Oron entretiennent de si cordiales relations. La Caisse de Palézieux-Maracon s'honore d'être la plus ancienne de la contrée et d'avoir inspiré la naissance de sa voisine dont elle suit le développement comme une grande sœur suit les pas de sa sœur cadette.

Des souvenirs vécus, des bons mots, des anecdotes soulignent encore la gaieté et le bonheur, animant ces vaillants ruraux prêts à affronter un second quart de siècle sur les traces du premier et à résoudre, dans le meilleur esprit communautaire, les problèmes toujours nouveaux qui se posent dans le secteur d'action de la Caisse Raiffeisen locale.

Fx.

Bernex (Genève)

La Caisse de crédit mutuel de Bernex célébrait, dimanche 19 avril, le 25e anniversaire de sa fondation.

L'assemblée, dirigée par *M. Louis Cruz*, président du Comité de direction, fut précédée d'un succulent repas réunissant autour des tables les membres des deux Comités, les invi-

tés et une nombreuse cohorte de membres, ainsi que plusieurs présidents des Caisses avoisinantes.

La partie administrative fut conduite avec célérité: procès-verbal, rapport du caissier, rapports des deux présidents.

Avec simplicité, mais avec une grande compétence, *M. Gustave Mermillod*, caissier depuis de très longues années, au dévouement remarquable, donna les résultats du 25e exercice. Le chiffre du bilan s'élève à 851 694 fr., les réserves à 50 225 francs et le mouvement général à 2 426 128 francs. Les sociétaires, au nombre de 19 au départ, sont aujourd'hui 91.

Ces quelques données sommaires prouvent à l'envi l'heureux développement de la Caisse de crédit mutuel de Bernex, magnifiquement conduite par une équipe homogène, sous l'experte direction de *M. Louis Cruz*. A noter, encore, le réjouissant résultat enregistré dans le compte d'épargne: près du demi-million de dépôts confiés.

M. Louis Cruz, président, rend hommage, dans son rapport à ses collègues et amis des deux conseils. Sur sa proposition, *MM. François Mermoud* et *Joseph Novelle* sont nommés membres d'honneur aux acclamations de toute l'assemblée, tandis que des éloges sont adressés à *M. Gustave Mermillod*, caissier, à qui un très beau souvenir est remis en témoignage de gratitude. Les disparus ne sont point oubliés et l'assistance se lève pour honorer leur mémoire.

Puis ce fut le tour du président du Comité de direction, *M. Louis Cruz*, d'être félicité et congratulé. *M. Camille Dethurens* dressa l'éloge de celui qui fut la cheville ouvrière de l'institution jubilaire et à qui les membres doivent le magnifique essor de la Caisse. Cadeaux, fleurs et mercis ne furent jamais si bien décernés.

M. le curé Blanc, président du Conseil de surveillance, dans un magistral exposé, magnifia le travail de la terre et l'œuvre sublime du Créateur. Il appelle la protection et la bénédiction divines sur l'œuvre entreprise il y a vingt-cinq ans, afin qu'au cours du deuxième quart de siècle l'une et l'autre ne fassent défaut aux dirigeants et aux membres. Puis il adressa un vibrant appel en faveur du maintien à la terre des jeunes paysans, malheureusement trop portés à lâcher prise. Ce discours, d'une haute élévation de pensée, fit une forte impression.

Excusant l'absence de *M. Jean Dusseiller*, président de la Fédération genevoise des Caisses de crédit mutuel, *M. Marius Constantin*, membre du Comité cantonal, apporta le salut de la Fédération. Il félicita le président, les membres du Comité et les adhérents de la Caisse de Bernex et souligna le rôle bienfaisant joué par le mouvement des Travailleurs de la terre, qui sut créer l'état d'esprit, le climat favorable à l'éclosion de nombreuses Caisses en terre genevoise. Puis il rappela la position bienveillante de feu *M. le conseiller d'Etat Anken* et le rôle actif joué par son adjoint, *M. Henri Berthoud*, l'actuel chef du service de l'agriculture du canton de Genève.

A son tour, *M. H. Berthoud* apporta les vœux et félicitations, les encouragements du Département de l'intérieur et de l'agriculture. Les autorités ont à cœur de favoriser le développement des Caisses dans toutes les communes rurales. En outre, leur action s'est plus particulièrement manifestée dans le domaine du blocage des vins et de son financement

par le canal des Caisses de crédit agricole, du paiement du blé par leur intermédiaire, ainsi que du versement des primes de cultures. *M. Berthoud* estime que d'autres actions sont encore possibles. Les Caisses de Crédit mutuel ont un bel avenir devant elles, si elles savent travailler dans un sentiment élevé et dans un véritable esprit de solidarité, en pensant à aider autrui, dit en terminant *M. Berthoud*.

M. Louis Chillier, secrétaire des Travailleurs de la terre, exprima ses remerciements à la Caisse Raiffeisen de Bernex d'avoir bien voulu associer l'organisation qu'il représente à son jubilé. Puis il évoqua les points sombres de l'agriculture suisse d'aujourd'hui, prix du lait, mévente des vins, en appelant de ses vœux des solutions conformes à la justice. Sur le plan de l'organisation professionnelle, *M. Chillier* dit sa confiance de voir un jour la paysannerie groupée efficacement et apte à défendre ses droits aujourd'hui foulés au pied. Malgré ces points sombres, le pessimisme n'est pas de mise. A l'instar des Caisses Raiffeisen qui ont travaillé dans le silence, dans la continuité et la persévérance, mais avec des sentiments altruistes et élevés, les agriculteurs ont leur voie toute tracée. Ils détiennent dans leurs mains et dans leur volonté le secret de leur sauvegarde et de leur avenir.

M. Serex, sous-directeur de l'Union Raiffeisen à Saint-Gall, vint apporter de la part de l'organisation centrale appui et encouragement.

L'occasion qui nous est donnée de faire le point, dit-il, est favorable au rappel des principes directeurs du Raiffeisenisme suisse. Le développement de l'épargne individuelle reste un facteur de sécurité, de progrès et d'indépendance. Par son action sociale et morale, le Raiffeisenisme reste une école de solidarité et d'entraide. Son action porte aussi ses effets dans le domaine civique. Par la coordination des forces vives et des bonnes volontés des populations rurales, par la formation des hommes qui attendent plus d'eux-mêmes que de l'Etat, le mouvement raiffeiseniste consolide la démocratie, défend les principes du fédéralisme et, grâce à son essence chrétienne, complète le progrès matériel et le perfectionne par le progrès moral.

M. Serex rendit hommage aux fondateurs du mouvement puis aux vaillants réalisateurs de Bernex, qui, eux aussi, ont bien mérité la reconnaissance de l'Union. Il les encouragea à serrer les rangs toujours plus autour de leur Caisse et après avoir formulé ses vœux de prospérité pour l'avenir, remit à la Caisse un diplôme en témoignage des 25 ans de loyale et fidèle collaboration.

M. Joseph Berthet, maire de Confignon et président de la Caisse de sa commune, au nom des invités des communes avoisinantes, dit à ses amis de Bernex toute sa joie et l'estime qu'il ressent pour un si fructueux labeur. Il souligna le rôle que peuvent jouer les Caisses de crédit mutuel en faveur du maintien de l'autonomie communale, aujourd'hui fortement battue en brèche. On entendit encore d'excellentes paroles de *M. Antoine Vionnet*, militant de la première heure et de *M. François Baudin*, maire et membre fondateur. L'assemblée se termina dans la joie et l'enthousiasme. La Caisse de Bernex part à nouveau d'un bon pied vers une nouvelle étape: celle de son deuxième jubilé. Daigne la Providence exaucer ses vœux et ses projets.

L. Ch.

Evionnaz (Valais)

Notre Caisse a fêté le 9 avril le 25e anniversaire de sa fondation.

Beau jubilé d'une œuvre où se fondent les sentiments de charité chrétienne et de servabilité mutuelle.

Plus de 40 membres étaient présents à cette belle et agréable festivité qui se déroula à la maison communale d'Evionnaz.

M. Mettan, président, ouvre les feux oratoires. Il salue tout d'abord le président de la Fédération cantonale, M. Puippe père, qu'il nomme à juste titre le missionnaire du raiffeisenisme, allant de village en village, apportant la bonne parole et y répandant à profusion la riche semence, toute de charité chrétienne, qui est à la base du mouvement. Il salue ensuite M. Puippe, fils, le reviseur qui veille attentivement sur la bonne marche de nos Caisses. Le salut particulier du président va enfin à M. Jules Bochatay, qui a servi fidèlement la Caisse pendant 18 ans.

M. Mettan fait ensuite l'historique de la Caisse. 16 citoyens d'Evionnaz ont leur nom marqué au frontispice du document de la fondation de notre Caisse locale, dont le chiffre de bilan est aujourd'hui de 220 900 francs et qui avance toujours dans le progrès et la confiance en l'avenir. La mort a malheureusement fauché dans les rangs de ces vaillants pionniers de la première heure, de sorte qu'il n'en reste plus que trois auxquels le président peut présenter ses félicitations: MM. Jean-Louis Beney, Joseph Mettan de Joseph, et Camille Maret.

Le président donne ensuite la parole à M. Paul Puippe, reviseur, qui énonça ce que doit être la Caisse Raiffeisen au sein d'une localité. Avec franchise il fait ressortir non seulement tout ce qui a été déjà fait de bien et de beau par la Caisse d'Evionnaz, mais encore tout ce que ses membres pourraient accomplir encore pour assurer à l'institution son développement et sa prospérité; il insiste notamment sur la nécessité de l'épargne, le respect des engagements contractés, la solidarité et l'entraide. M. Puippe termine en remettant à la Caisse jubilaire, au nom de l'Union suisse, un diplôme d'honneur. Vivement applaudi, l'orateur est remercié par le président qui a également une gentille attention pour le personnel de l'Union suisse.

C'est ensuite au tour de M. Adrien Puippe, président de la Fédération, d'apporter à l'assemblée ses félicitations et ses vœux. Il compare la Caisse à un voyageur qui, gravissant la montagne, s'arrête un instant pour regarder d'abord le chemin parcouru et, se retournant ensuite, aperçoit et mesure tout à coup tout ce qu'il lui reste à faire pour atteindre le sommet de la montagne, ce point culminant que doit chercher à atteindre aussi toute Caisse. M. Puippe montre ensuite ce que fut le développement du mouvement Raiffeisen dès ses origines, en Suisse et au Valais, et termine par des exhortations de circonstance.

M. Mettan remercie M. Puippe et, aux applaudissements de l'assemblée, lui remet des fleurs en témoignage de vive reconnaissance.

Un souvenir est également remis à chaque membre ainsi qu'au caissier actuel, M. Maurice Jacquemoud.

La manifestation se termine ensuite dans l'allégresse générale, alors que coule le nectar de nos coteaux valaisans et que retentissent les chants « Mon beau Valais » et la « Prière patriotique ».

A. J.

Soulce (Jura)

La commémoration du 25e anniversaire de la Caisse Raiffeisen de Soulce a revêtu le caractère d'une véritable fête de la communauté villageoise. Il n'en pouvait être autrement tant l'esprit de solidarité s'est manifesté dans tous les secteurs de la vie locale et tant sont interdépendants par l'effectif de leurs adhérents tous les organismes qui composent l'équipement complet de la petite république communale. En effet, autorités communales et paroissiales, corps enseignant, fanfare et chœur mixte y entouraient officiellement la société jubilaire tout en ayant des attaches personnelles avec elle. Et si le village de Soulce est perdu « au bout du monde » comme l'a déclaré spirituellement le président de la Caisse — un cul-de-sac au fond d'une des belles vallées paisibles du Jura — on y conserve le vrai cachet rural, l'esprit d'attachement à la bonne terre, traditions au maintien desquelles la Caisse Raiffeisen locale a fortement contribué.

La manifestation s'est déroulée dans une ambiance de digne solennité rehaussée par des flots d'harmonie d'une fanfare bien en forme sous la baguette d'un tout jeune directeur, M. Rroxler, et du chœur mixte « Sainte Cécile » sous l'experte direction du chef spirituel de la paroisse. A l'extérieur, une nature printanière dans la splendeur de ses fleurs, à l'intérieur, la grande salle du Restaurant de la Couronne artistiquement décorée, le drapeau jurassien en bonne place flanqué de tableaux allégoriques sur la doctrine raiffeiseniste.

C'est le dimanche 26 avril. A 14 heures précises, le dynamique président, M. *Félicien Beuchat*, ouvre la 25e assemblée générale ordinaire des sociétaires au grand complet. Très expéditif et avec un art consommé, il liquide prestement les affaires administratives.

Le secrétaire, M. *Joseph Crétin*, donne une image colorée de la dernière assemblée par la lecture d'un procès-verbal d'excellente facture. Puis c'est la présentation des rapports des organes responsables, celui très original, du compétent président de direction, M. *Félicien Beuchat*, auquel fait suite l'exposé objectif et plein d'esprit du méritant argentier, M. *Gilbert Tendon*. Présentant le rapport du Conseil de surveillance, M. *Xavier Beuchat*, président, en fait adopter les conclusions contenant l'approbation des comptes et du bilan.

L'effectif des sociétaires est de 41. Le bilan ascende à 341 929 francs avec un roulement d'affaires de 529 796 francs. Les 143 déposants ont constitué un volume d'épargne de 288 364 francs. Les réserves, ou fortune commune, atteignent 16 663 francs.

Après la distribution de l'intérêt aux parts sociales, le président clôt l'assemblée en lançant un vibrant appel en faveur de la rénovation de la vie rurale sur le slogan « Ah! qu'il est beau mon village! ».

* * *

Pendant que d'alertes demoiselles versent le verre de l'amitié, les sociétés artistiques se produisent en guise d'ouverture à la manifestation commémorative. Le président profite de la transition pour présenter de chaleureux souhaits de bienvenue aux hôtes du jour, le délégué de l'Union, M. G. Froidevaux, reviseur, le président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, M. S. Michel (Courtedoux), et les représentants des Caisses voisines d'Undervelier et de Soubos. Cette dernière, en activité depuis un mois à peine, est l'objet de vifs sentiments de sympathie et d'encourage-

ment. Le président a encore des paroles bien senties à l'adresse des autorités locales et des sociétés collaboratrices.

La cheville ouvrière de la journée fut sans contredit l'infatigable caissier à qui était encore échu la tâche de présenter la chronique des 25 ans d'activités de l'institution. Travail de haute valeur, faisant ressortir les événements heureux et malheureux, mais surtout l'esprit de confiance, de ferme volonté et de solidarité qui a animé les pionniers en pleine période de crise économique et ceux qui ont repris la flamme.

Une pensée de reconnaissance est adressée au curé fondateur, M. l'abbé Jules Montavon et aux conférenciers jurassiens porteurs du message Raiffeisen, M. l'abbé Antoine Montavon et M. Léon Membrez. Le rapporteur rend hommage aux onze fondateurs disparus auxquels l'assistance accorde une pensée pieuse. Les neuf fondateurs encore présents sont l'objet d'une attention particulière. On acclame le plus vieux, M. Léon Beuchat, avec ses 84 ans, et le plus jeune des signataires qui n'avait à l'époque que 24 ans. L'émotion se lit sur bien des visages. Le chroniqueur clôt sa notice par des appréciations élogieuses envers les responsables qui ont bénévolement conduit la barque dans un esprit de joyeuse collaboration au seul profit de l'intérêt public, dévouement marqué par plus de 200 séances verbalisées. Cette reconnaissance est témoignée de manière tangible au vétéran Xavier Beuchat, président du Conseil de surveillance, pour ses 25 ans de loyaux services au sein des organes de la Caisse.

Se retrouvant en famille à Soulce, où il avait effectué de longues périodes de service militaire pendant la dernière guerre, le délégué de l'Union, M. *Froidevaux*, reviseur, se sent à l'aise pour faire vibrer le sentiment de l'amour du pays, de l'attachement à la terre natale, tous sentiments que la Caisse Raiffeisen locale a pour mission de faire épanouir. Il apporte surtout le message de félicitations et les vœux des organes centraux et offre, en leur nom, un diplôme-souvenir à la Caisse jubilaire.

Par la voix de leur président de Fédération, M. S. Michel, les Caisses jurassiennes s'associent à la joie de leur sœur en liesse et lui expriment leurs compliments et leurs souhaits de prospérité. Ayant rappelé les raisons pour lesquelles les Caisses Raiffeisen sont si profondément ancrées dans l'économie du pays, l'orateur remet à la Caisse jubilaire un plateau dédié, œuvre d'art au style typiquement jurassien. Le vétéran dirigeant déjà nommé reçoit encore le traditionnel portefeuille que la Fédération réserve aux fidèles serviteurs de la cause.

Des hommages de gratitude sont adressés tant à l'Union suisse qu'à la Fédération, puis, tour à tour, on entend encore les vœux et félicitations de la section voisine d'Undervelier par M. le curé *Stadelmann*, président du Conseil de surveillance, de la sœur cadette de Soubos par son président, M. A. Carnal, de la commune par son délégué, M. J. Nicol, de la paroisse enfin par son représentant M. C. Beuchat. Tous les orateurs soulignent le caractère communautaire et chrétien de l'institution Raiffeisen, véritable bienfaitrice des corporations locales comme de toutes les familles. Tirant la conclusion de la journée en faisant la synthèse des pensées exprimées, M. le révérend *Guenat*, vice-président du Conseil de surveillance, chante sa joie de chef spirituel d'une aussi bonne paroisse où germent, s'épa-

nouissent et se concrétisent les solides principes de la solidarité chrétienne dans tous les secteurs d'une population foncièrement rurale.

Pendant qu'une collation bien servie par le tenancier, M. Créin, du Comité de direction, vient réjouir les sens, les flots d'harmonie de la fanfare et de la Sainte Cécile réjouissent les cœurs. On entend encore le merci de tous et à tous du président enchanté du succès de la journée et, debout, dans une atmosphère de ferveur, l'assistance chante à pleins poumons la *Prière patriotique* en témoignage de reconnaissance à la Providence et pour implorer Sa protection à l'avenir encore.

Une telle manifestation du souvenir ne restera pas sans écho. Une nouvelle étape pleine de promesses s'ouvre pour la Caisse de Soulc. Redisons-lui, avec tous les orateurs : « Qu'elle vive ! Qu'elle prospère ! ».

Ex.

Assemblées ordinaires

Les Brenets (Neuchâtel)

Le samedi 14 février à 14 heures eut lieu l'assemblée générale de notre Caisse, présidée par M. Charles Sauser. Après avoir honoré la mémoire des membres disparus depuis la dernière assemblée, le président souhaite la bienvenue aux nouveaux sociétaires en espérant voir en eux des raiffeisenistes convaincus. Il donne ensuite lecture de son rapport sur l'exercice 1952 qui, malgré les temps incertains dans lesquels nous vivons, révèle une marche ascendante et féconde grâce à la prospérité de 1952 dans l'industrie et l'agriculture. L'effectif est de 153 membres.

Le caissier, M. Pétremand, commente les comptes et le bilan ; il remercie les déposants pour leur confiance et les débiteurs pour leur régularité dans leurs engagements qui n'accusent aucun intérêt en souffrance. La somme du bilan, de plus de 800 000 francs, ainsi que le mouvement de plus d'un million, sont tous deux en augmentation sur le précédent exercice et laissent un modeste bénéfice de 2 556 fr. 50 versé intégralement au fonds de réserve. Ce bénéfice est légèrement plus faible que celui de 1951, ce qui provient en bonne partie de la réduction du taux d'intérêt des comptes débiteurs ; c'est une ristourne normale, notre Caisse ne poursuivant pas un but de lucre, son objet étant de rendre service à la population et à ses membres en particulier. Pour atteindre ce but, la collaboration et la confiance sont nécessaires sous le signe « l'argent du village au village ».

Le président du Conseil de surveillance donne connaissance de l'activité de cette autorité et recommande l'approbation des comptes tels qu'ils sont présentés avec décharge aux dirigeants, ce qui est accepté à l'unanimité et avec remerciements.

Aux nominations statutaires, pas de changement. Les membres sortant ayant accepté leur réélection.

Après la partie administrative, la partie récréative, au cours de laquelle chacun fit honneur à la petite collation offerte par la Caisse, ce qui anima les conversations sous le signe des principes raiffeisenistes qui nous unissent.

P.

Chézard-St-Martin (Neuchâtel)

Notre Caisse a tenu son assemblée générale ordinaire le 17 février 1953, à 20 heures, au collège, sous la présidence de M. A. Gyax, pasteur, président du Comité de direction.

Exceptionnellement cette année, la participation était plus faible en raison de l'épidémie de grippe qui sévit cet hiver, retenant de nombreux membres soit par la maladie soit par crainte de contagion. Une cinquantaine de personnes ont néanmoins répondu à l'appel des comités.

Après les salutations d'usage, le président souhaite la bienvenue à sept nouveaux membres, puis donne la parole au secrétaire, M. G. Debély, pour la lecture d'un procès-verbal parfaitement établi et d'emblée accepté.

Dans son rapport, M. Gyax donne un reflet de la marche heureuse de la Caisse durant l'exercice écoulé et rappelle les principes raiffeisenistes exempts de tout esprit politique, sur la base desquels chaque cas est étudié et chrétiennement discuté. Il met en valeur la collaboration désintéressée, étroite et sincère, ainsi que la bonne entente qui, dès la fondation de la Caisse en 1952, n'ont cessé de régner entre tous : Comités, caissier, sociétaires et clients.

Relevant les difficultés qu'éprouvent en ce moment nos agriculteurs par suite des circonstances atmosphériques défavorables de l'été et l'automne 1952, il prononce quelques paroles bienfaisantes non sans évoquer la situation catastrophique des sinistrés des récentes inondations des Pays-Bas.

Après lecture d'un passage élogieux du rapport de révision de l'Union, il adresse de chaleureux remerciements à M. R. Dessoulavy, caissier actif et toujours serviable.

Les commentaires de ce dernier permettent de constater que notre Caisse continue à déployer une fructueuse activité et que les résultats de ce onzième exercice enregistrent de nouveaux progrès.

Le bilan se chiffre à 1 085 954 fr. 46 contre 1 051 429 fr. 09 en 1951 ; le bénéfice net de l'exercice à 3 631 fr. 90 contre 3 047 fr. 90 en 1951 ; la réserve à fin 1952 à 18 406 fr. 51 contre 14 774 fr. 61 en 1951. En 2 190 opérations, le mouvement général s'élève à 4 569 361 fr. 75 contre 4 032 885 fr. 14 en 1951.

180 sociétaires forment l'effectif actuel de la Caisse.

Heureux de n'avoir jamais eu à signaler ni perte ni retard de paiement, M. Dessoulavy recommande vivement l'usage des différents services de la Caisse. Celui de l'épargne lui tenant particulièrement à cœur, il émet le vœu qu'un jour chaque habitant du village soit titulaire d'un livret d'épargne à la Caisse Raiffeisen.

Puis, M. P. Boss, président du Conseil de surveillance, rapportant sur l'activité de cet organe, relève la bonne marche des affaires, l'exactitude des écritures et la tenue parfaite des livres. Sur sa proposition, les comptes et le bilan sont adoptés à l'unanimité.

Se faisant l'interprète de l'assemblée, M. M. Evard, sociétaire, remercie cordialement les membres des organes dirigeants et le caissier pour le bon travail fourni au cours de l'exercice écoulé.

Et la séance, prestement liquidée, se termine par le versement de l'intérêt des parts sociales aux personnes présentes.

M. C.

Couvet (Neuchâtel)

Notre Caisse a tenu son assemblée générale samedi 21 février 1953 au Buffet de la Gare de Couvet, pour prendre connaissance des comptes du neuvième exercice.

Plus de 40 membres avaient répondu à l'appel des Comités. Les rapports du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance font ressortir le développement constant et réjouissant de notre Caisse locale qui a su gagner petit à petit la confiance et la faveur du public.

En 1952, le bilan fut de 523 261 fr. 50, le mouvement d'affaires de 1,5 million de francs, en 1334 opérations.

La progression a été particulièrement marquante en caisse d'épargne. L'excédent des versements sur les retraits a été de 81 000 fr., portant ainsi à 403 700 francs la somme totale des dépôts d'épargne du public à notre Caisse. Le nombre des livrets délivrés par la Caisse est à ce jour de 306, en augmentation de 42 sur l'année dernière. Ces résultats sont remarquables.

Le bénéfice net du neuvième exercice se monte à 2 689 fr. 15, entièrement versé à la réserve qui s'élève ainsi à 17 849 fr. 35 à fin 1952.

Cette année-ci, aucune mutation ou nomination quelconque n'avait lieu parmi les Comités, ceux-ci ayant été réélus précédemment pour une période administrative encore en cours.

L'effectif à fin décembre 1952 de la Caisse locale est de 76 sociétaires, en augmentation de 8 sur l'année dernière.

Quelques renseignements sont demandés par des membres, auxquels le caissier donne suite à la satisfaction de chacun.

L'apport réjouissant d'argent frais a permis au Comité d'accorder neuf nouveaux prêts et crédits. Malgré cela, la capacité de paiement de notre Caisse reste excellente : nos avoirs en compte à vue à l'Union sont pour nous un élément de sécurité.

Puis c'est une modeste collation qui est offerte en fin de soirée. 1953 sera donc la dixième année d'existence de la Caisse Raiffeisen de Couvet ; aussi a-t-on décidé que l'an prochain l'assemblée générale revêtira un cachet particulier.

Môtiers (Neuchâtel)

La Caisse de crédit mutuel de Môtiers a tenu son assemblée annuelle ordinaire, dans le courant de mars, sous la présidence de M. Albert Chédel.

Des différents rapports, il résulte que la Caisse poursuit sa marche en avant d'une façon encourageante pour les dirigeants. Les dépôts confiés augmentent de même que l'effectif des membres. Le bilan est en augmentation de 50 000 francs sur l'année précédente et atteint le chiffre de 156 000 francs.

Les membres des Comités et le caissier sont confirmés dans leur fonction pour un nouveau mandat de 4 ans. Les nominations sont faites au bulletin secret afin de permettre à chacun de s'exprimer.

Après l'assemblée, M. Pierre Thiébaud, caissier, fit un remarquable exposé sur « L'utilisation de la cédule hypothécaire ». En termes très simples mais concis, l'orateur intéressa vivement son auditoire malgré l'aridité de son sujet. Après avoir examiné la situation avant l'adoption du Code pénal de 1912, il fit ressortir certaines difficultés rencontrées en

Suisse romande plus spécialement, puis renseigna l'assemblée sur les conditions actuelles et sur les grands avantages des cédulas hypothécaires.

M. Chédel exprima à M. Thiébaud de chaleureux remerciements pour son bel exposé.

Les Ponts-de-Martel (Neuchâtel)

Notre Caisse a eu sa 16e assemblée générale le mardi soir 3 mars, sous la présidence de M. Jean Zmoos, président.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par M. Samuel Randin, secrétaire, le président donne lecture du rapport du Comité de direction. Dans les généralités, il commente l'année 1952 dans notre région. Parlant de l'activité de la Caisse, M. Zmoos se réjouit des progrès obtenus. L'effectif des membres est monté à 130. Le bilan est monté de 364 000 francs pour atteindre 1 830 490 fr. Le roulement se monte à 2 900 000 francs, en 1900 opérations. Un modeste bénéfice net de 3 314 fr. 90 a été enregistré et versé au fonds de réserves qui atteint la somme de 50 715 fr. Les taux n'ont pas changé et restent ainsi favorables tant pour les créanciers que pour les débiteurs. Le président rapporte ensuite sur l'activité du Comité de direction et des délégations. Il rappelle le 50e anniversaire de l'Union Raiffeisen suisse. Pour terminer son rapport, M. Zmoos remercie tous ses collaborateurs et forme les meilleurs vœux de prospérité pour la Caisse.

Le caissier, M. Ulysse Benoît, présente un exposé détaillé sur les comptes et bilan et donne tous renseignements utiles en recommandant la Caisse pour toutes opérations bancaires.

M. Aug. Haldimann, président du Conseil de surveillance, présente le rapport au nom du dit Conseil et propose à l'assemblée d'adopter les comptes, ce qui a lieu à l'unanimité.

MM. Zmoos, Jacot et Randin du Comité de direction, Benoît, caissier, et Perret, dont le mandat arrive à échéance sont réélus par acclamation pour une nouvelle période administrative.

Dans les propositions individuelles, divers renseignements sont donnés par les dirigeants et des remerciements sont encore adressés à M. le pasteur de Montmollin (qui va quitter notre localité) pour sa bonne collaboration comme premier secrétaire de notre Caisse. Après paiement de l'intérêt de la part sociale, le président lève la séance en remerciant encore les participants et leur souhaite une bonne fin de soirée.

J. Z.

Corsier (Vaud)

Vendredi 27 mars, M. Alfred Delafontaine a présidé la 39e assemblée de la Caisse de crédit mutuel de Corsier. Il a salué M. le conseiller d'Etat Paul Chaudet, venu avec joie dans sa commune d'origine parler de quelques problèmes de l'heure.

L'excellent rapport de M. Alfred Delafontaine, président du Comité de direction, fait ressortir l'extension prise par la Caisse, dont le mouvement général s'est élevé en 1952 à 5,9 millions de francs. L'effectif (211 membres) est en augmentation et le bilan ascende à 2 004 146 fr. 76. Le bénéfice modeste de 3 667 fr. 10 est versé aux réserves, et les porte à 123 518 fr. 08. Une pensée est exprimée à la mémoire des membres décédés en cours d'exercice. A ces chiffres, le président a joint de pertinentes considérations sur la situation

économique et sur la marche générale de la Caisse. Il a rendu hommage au travail probe et précis du caissier, M. Edouard Brunet, dont l'expérience et la discrétion font un conseiller apprécié. Le président a ensuite terminé en rappelant le cinquantenaire de l'Union Raiffeisen suisse.

A son tour, M. Edouard Brunet a présenté un rapport sur les comptes; il a rendu hommage au travail consciencieux des deux conseillers ainsi qu'à la régularité des débiteurs en général. M. Louis Volet, président du Conseil de surveillance, a parlé du contrôle des garanties, et de la confiance réciproque qui règne entre les différents organes directeurs.

Rapports et comptes sont approuvés.

* * *

Sous le titre « Comment défendre encore nos libertés? », M. Paul Chaudet, conseiller d'Etat, a présenté un suggestif tour d'horizon politique et dénoncé une fois de plus les dangers d'un dirigisme trop exclusif. Le statut de l'agriculture a fourni les bases d'une protection indispensable, il appartient aux organisations professionnelles de développer chez leurs membres le sens de la responsabilité: blocage des vins, amélioration de l'élevage, fourniture de bétail de boucherie, etc., autant de problèmes dont la solution heureuse peut être confiée aux intéressés eux-mêmes.

Le distingué magistrat a bien souligné que le mythe de la liberté absolue est périmé. Voir ce qui peut être sauvé, s'attacher à l'essentiel, rester fidèle aux principes du respect de la personne humaine apportés par le christianisme, limiter l'intervention de l'Etat en défendant farouchement l'autonomie du canton et des communes, garder ce solide optimisme des gens de la terre, telles sont les lignes directrices apportées par ce magistral exposé, qui fut suivi avec une attention soutenue.

M. P. Chaudet répondit complaisamment à une intervention de M. Chevalier, au sujet du bétail de boucherie et de l'écoulement des fruits du pays, soulignant d'une part la complexité des problèmes et les exigences accrues des consommateurs.

Introduit par M. Alfred Delafontaine, M. Paul Chaudet avait exprimé sa joie de passer quelques instants avec ses compatriotes. Les applaudissements des auditeurs et les remerciements adressés par M. Louis Volet, lui prouvèrent le vif intérêt qu'il avait suscité.

La Sarraz (Vaud)

Notre Caisse de crédit a tenu son assemblée générale annuelle mercredi soir 11 mars dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de La Sarraz, en la présence d'une cinquantaine de membres et sous la présidence de M. Henri Rollier, président du Comité de direction.

M. Robert Wannaz, secrétaire, tenait le procès-verbal.

Procès-verbal de la dernière assemblée, rapport du président et rapport du Conseil de surveillance furent admis sans discussion.

Puis le caissier, M. Jean Guignard, donna un aperçu de ses comptes, puis de son rapport. Le mouvement général de la caisse, avec 1777 opérations et 3,2 millions, avec un bénéfice net de 3 292 fr. 70, explique tout le travail accompli avec autant de compétence que de discrétion par ce dévoué caissier, à la brèche depuis plus d'un quart de siècle. La somme du bilan est de 1 260 000 francs et les réserves atteignent 73 200 francs.

Aux nominations statutaires, la série sor-

tante du Comité de direction est réélue sans opposition. De même la série sortante du Conseil de surveillance. Et bien naturellement M. Henri Rollier est confirmé dans ses fonctions de président du Comité de direction.

Puis M. Guignard donna connaissance à l'assemblée d'une lettre émanant du siège central des Caisses Raiffeisen, à Saint-Gall, par laquelle des félicitations sont adressées à MM. Henri Rollier et Henri Reymond qui, tous deux, font partie du comité de la Caisse depuis plus de 30 ans. Ces félicitations sont accompagnées, à l'adresse des deux jubilaires, d'un beau volume dédicacé. L'assemblée souligne encore par des applaudissements les félicitations adressées à ces deux pionniers du mouvement Raiffeisen dans la région.

Le Sépey (Vaud)

Samedi 21 mars, la Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale annuelle. Elle compte actuellement 244 sociétaires. M. Alois Oguey, notre vénérable président, après les souhaits de bienvenue, a présenté un excellent rapport sur l'activité et la situation de la Caisse qui, malgré la crise agricole de la fin de l'année n'a pas encore connu de difficultés.

Il a parlé ensuite du cinquantenaire de l'Union Raiffeisen suisse à Saint-Gall. Du rapport des réviseurs duquel il ressort quelques termes très élogieux à l'intention de notre dévoué caissier.

M. Paul Morier, caissier, a commenté le compte de 1952. Il ressort que le chiffre d'affaires a dépassé 4 millions de francs en 2345 opérations. Le bénéfice annuel de 9234 francs, versé à la réserve, augmente celle-ci à 124 577 francs. La somme du bilan est de 2 075 000 francs.

Le Conseil de surveillance, par son président M. Jules Marlétaz, a proposé à l'assemblée l'adoption des comptes qui furent admis à l'unanimité.

L'assemblée a fait appel à M. Albert Tille, de Cernat, pour remplacer M. Jean Tille au Conseil de surveillance. Les chiffres ci-dessus témoignent bien de l'importance et de la vitalité de notre banque locale. Elle tient son évolution à sa structure solide et à sa bonne administration. Elle jouit toujours davantage de la confiance de notre population à laquelle elle rend service aux débiteurs comme aux épargnants qui peuvent régler leurs affaires sur place à des conditions avantageuses.

A. V.

Orvin (Jura bernois)

Dimanche 1er mars, notre assemblée annuelle prévoyait une petite fête de jubilé. Il y a en effet 15 ans que débutait bien modestement notre petite banque villageoise. En 1938, M. Urfer, de Fontainemelon, présentait un travail sur les Caisses Raiffeisen, lors d'un camp paysan à Orvin. Il fut un brillant conférencier et sut intéresser son auditoire. A l'issue de cette journée, les premiers jalons étaient jetés pour la constitution de notre Caisse. Si les débuts furent laborieux, nous avons le plaisir de récolter aujourd'hui le fruit de notre persévérance. Voici quelques chiffres extraits du bilan de 1952:

Roulement 863 827 fr., bilan 568 412 fr. 06. Les dépôts sur carnets d'épargne atteignent 366 300 fr.; les comptes courants 131 700 fr. et les obligations 41 000 francs.

L'argent qui nous est confié a été placé comme suit:

Prêts hypothécaires 263 000 francs; autres prêts à termes 59 800 francs; crédits en comptes courants 36 700 francs; avoirs à vue et à terme à l'Union (liquidité) 182 800 francs.

Avec ses 74 membres, notre Caisse peut déjà s'imposer et nous nous félicitons des beaux succès obtenus. C'est ainsi que s'exprima notre président M. W. Auroi dans un discours très applaudi. Après la lecture des comptes, le caissier, M. J. Mottet, commenta tous les chapitres de la comptabilité, puis en ce jour de jubilé, releva les mérites de tous les pionniers de notre Caisse. M. P. Villars, président du Comité de surveillance, retraça également le chemin parcouru et après les remerciements d'usage présida à l'adoption des comptes et autres propositions de la direction.

Au cours d'une modeste collation, M. le pasteur Giaque, très dévoué à notre cause, se fit l'interprète de la population du village pour remercier les initiateurs de l'idée raiffeiseniste à Orvin. Il en signala les bienfaits et se réjouit de la confiance acquise, en parlant des quelque 400 livrets d'épargne en circulation.

Ce fut une des belles assemblées de notre activité, et nous espérons que des forces agissantes se joindront à nous, durant ces prochaines années et que notre registre des membres atteindra sous peu la centaine, première cible de notre action de propagande.

En terminant ce résumé, nous adressons un grand merci aux corporations qui utilisent si intensément nos services.

Finhaut (Valais)

Dimanche 22 mars, notre Caisse se réunissait en assemblée générale à la salle communale de Finhaut.

M. Charly Lugon-Moulin, président de la Caisse, ouvrit la séance devant une cinquantaine de participants et dirigea les débats avec la compétence que chacun lui connaît.

La lecture des divers protocoles par le dévoué secrétaire, M. René Vouilloz, et la présentation des comptes par l'inamovible et complaisant caissier qu'est M. Lubin Lonfat, ne donnèrent lieu à aucune observation et décharge fut donnée aux organes dirigeants de la Caisse pour leur excellente gestion.

Dans son rapport présidentiel, aussi fouillé qu'admirablement présenté, M. Charly Lugon-Moulin releva quelques aspects de la vie économique du pays. Il souligna notamment l'heureuse reprise de l'industrie hôtelière à Finhaut et l'occupation totale et quasi-permanente de la main-d'œuvre indigène. Pour ne pas aligner des chiffres, toujours assez rébarbatifs, nous n'extrairons de son rapport que celui, très significatif, de 416 285 fr. 05, représentant la somme du bilan, c'est-à-dire le montant total des parts sociales, des dépôts confiés à la Caisse et du fonds de réserve.

Dans ses conclusions, M. Lugon-Moulin lança un appel à ceux qui ne font pas encore partie de notre Caisse locale, les invitant à faire confiance à une institution qui a fait ses preuves et dont l'unique préoccupation est le bien-être de la communauté villageoise par l'épargne et la solidarité.

G. V.

Monthey (Valais)

Samedi 21 mars, 102 sociétaires se sont trouvés dans la salle du cercle catholique pour la reddition des comptes 1952.

102 sociétaires, c'est une belle participation. N'oublions pas, toutefois, que l'effectif des membres indique 231 coopérateurs. C'est dire qu'il y a encore de la place pour un petit effort, ne serait-ce que pour exprimer aux dirigeants de la reconnaissance pour un travail mené à bien.

Au 31 décembre 1952, le bilan de la Caisse révèle les principaux chiffres suivants: *Total du bilan 2,1 millions; sur 632 carnets d'épargne sont confiés 1,4 million de dépôts; 465 000 francs sont représentés par les obligations; 1,2 million sont placés sur hypothèques.* Plus de 400 000 francs sont avancés sous forme de crédits en compte courant, de comptes garantis par cautionnement, nantissement, etc. La liquidité est encore large. La Caisse de Monthey tient à assurer en tout temps les besoins de ses déposants. *Le bénéfice de 4890 fr. 50 porte le fonds de réserve à 79 705 fr. 74.*

S'étant bien réparti la tâche entre eux, les trois rapporteurs présentent d'intéressants rapports, fort appréciés. M. Joseph-Marie Clerc, président du Comité de direction, relève tout spécialement l'augmentation des dépôts, de 210 000 francs. Belle marque de confiance envers la Caisse et ses dirigeants. Plus de 130 000 francs ont été placés dans le cercle d'activité. Le Comité a tenu 18 séances, dont 15 en commun avec le Conseil de surveillance.

Il appartenait au caissier, M. Félix Richard, de ventiler quelques chiffres, ce qu'il fit avec adresse. 66 nouveaux carnets d'épargne ont été émis en 1952, contre 26 comptes seulement de remboursés. L'avoir moyen par livret passe de 2108 à 2223 francs. 23 869 fr. 90 ont été bonifiés comme intérêts, preuve que l'épargne «rapporte» encore quelque chose. Il s'étend ensuite sur le compte de profits et pertes, rendant ainsi facile, tout à l'heure, l'adoption des comptes.

M. Louis Renevey, président du Conseil de surveillance, déclare que l'organe qu'il préside a rempli sa mission. Sur la base de ses constatations, il propose l'adoption des comptes, ce qui intervient sans opposition. Il fait ensuite une analyse fort intéressante des principes Raiffeisen, dans lesquels il voit l'application d'un esprit chrétien du meilleur aloi. Il adjure son auditoire de garder jalousement ces prin-

cipes, qui seront transmis intacts à la génération montante.

Au chapitre des élections, l'assemblée prend acte de la démission du caissier, trop absorbé par les occupations de sa fonction principale. Pour lui succéder, il est fait appel à M. Marc Vanay, secrétaire depuis deux ans, mais membre d'une famille raiffeiseniste de vieille souche. Son père, M. Edouard Vanay, a en effet été de longues années à la tête de la Caisse. Le vide ainsi créé au sein du comité est comblé par la nomination de M. Pierre Rossy, dessinateur, bombardé sur-le-champ secrétaire. De nouvelles forces jeunes jointes à la pondération et à la sagesse de la vieille garde, qui continue à servir fidèlement, voilà des gages de bonne gestion future.

Puis M. Paul Puipe, reviseur, apporte à l'assemblée le salut et les félicitations de la centrale. Les rapports statutaires ayant été enlevés au pas de charge, il profite du temps à sa disposition pour émettre quelques propos de constante actualité: nécessité et devoir d'assister aux assemblées générales, valeur constante de l'esprit d'épargne, justification de certaines prescriptions légales ou réglementaires en matière de prêts et crédits. Il loue tout spécialement l'activité désintéressée des membres des comités locaux qui, en 18 séances, ont mené à bon port l'embarcation à eux confiée, cela sans un sou de rétribution, sans autre marque de reconnaissance que celle procurée par la satisfaction du devoir fidèlement accompli.

La discussion n'étant pas utilisée, le caissier procède à la distribution de l'intérêt des parts sociales, après que le président, M. Clerc — qui a dirigé les débats avec maîtrise — eut levé la séance, non sans remercier les membres pour l'intérêt manifesté à l'institution.

Puissent l'an prochain 150 Raiffeisenistes au moins se retrouver au cercle. Leur présence sera pour les dirigeants un précieux encouragement.

pp

Manteaux de pluie de l'armée USA

toutes grandeurs, orig. à Fr. 36.— pièce

E. FLÜHMANN, Neuengasse 11a **BERNE**

1er étage, à gauche ★ Tél. (031) 3 84 02

POUSSINS Oeufs à couver

Bleu de Hollande, Sussex, Faverolles, Rhode Island et Leghorn. ★ Expédition journalière. Emballage gratuit. Plus de 3000 récompenses aux expositions suisses et étrangères depuis 1919.

Parc avicole BLASER

Les Promenades Carouge Genève, Tél. 5 26 23

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Il Ticino e l'Agricoltura

I festeggiamenti cantionali previsti in occasione del 150esimo anniversario dell'indipendenza cantonale ticinese offrono grata occasione per rinfrescare un pochino le nozioni storiche relative a questo amato angolo di terra nostra. Anche la

« Pagina » si permette quindi uno strappo alla regola ed abbandona — per una volta — le questioni finanziarie, per toccare piuttosto un punto sovente troppo dimenticato della nostra vita cantonale e precisamente quello interessante la legislazione.

La rivista « Svizzera Italiana » edita dalle arti grafiche Carminati di Locarno e diretta con la ben nota competenza dal prof. dr. G. Calgari, ha pubblicato al riguardo un articolo particolarmente interessante della penna del sig. Patocchi.

Riteniamo far cosa grata ai nostri let-

tori riproducendo la parte dell'articolo in parola, illustrante con quanta perspicacia e volontà i nostri primi reggitori abbiano iniziato l'opera legislativa, quante furono le difficoltà psicologiche e materiali da superare e come il popolo ticinese seppe acquistare nel giro di pochi anni di vita indipendente quella maturità politica che evidentemente non aveva potuto svilupparsi nel periodo dei baliaggi.

L'articolo del sig. Patocchi tocca i differenti campi della legislazione cantonale; per ragioni ovvie riproduciamo però unicamente la parte trattante la legislazione interessante la vita agricola ticinese.

Avremo così la bella soddisfazione di constatare che l'agricoltura ticinese non è sempre stata... dimenticata (come troppo sovente si crede di dover affermare...)

Il 5 ottobre 1802 il Senato elvetico rivolgeva al popolo il seguente, solenne invito: «... que tous les partis se taisent et écoutent Bonaparte parler! ».

E Bonaparte parlò. Disse agli svizzeri quel che pensava della Repubblica una e indivisibile e dello spettacolo « affligeant » ch'essi offrivano da qualche tempo; rilevò che « la nature a fait votre Etat fédératif, vouloir la vaincre ne peut pas être d'un homme sage ». E il 19 febbraio 1803 promulgò l'Atto di Mediazione, accettato dal Senato il 5 marzo 1803. La Mediazione, per avviso unanime degli storici, diede al Paese la pace interna, ma non l'indipendenza, almeno non l'indipendenza « nazionale », chè quella locale, minuscola, diremmo comunale, fu senz'altro rispettata: e, in fondo, era questa che il popolo voleva.

Nacque dunque il cantone Ticino con la sua prima costituzione, contenuta nell'atto stesso di Mediazione. Ormai gli otto baliaggi dovevano vivere una vita comune e sentire sempre più gli stessi bisogni e le stesse aspirazioni. Ebbe inizio la formazione dell'unità politica e legislativa: come rileva l'Aureglia, il Ticino era già l'embrione di uno Stato, « la révolution brisa l'œuf et le Tessin naquit à la vie politique ».

Nacque povero il cantone Ticino, non solo di beni ma evidentemente anche di quella preziosa esperienza che deriva dall'amministrare la cosa pubblica. Le sue prime autorità si trovarono di punto in bianco di fronte a numerosi problemi, parecchi dei quali esigevano una immediata soluzione. Tutto restava da fare; costruire strade, aprire scuole, organizzare i comuni, le comunicazioni, l'amministrazione della giustizia e dello Stato, ecc. Ma soprattutto, come rilevò il primo presidente del Gran Consiglio ticinese, Vincenzo d'Alberti, occorreva creare uno

spirito pubblico. Bisogna infatti riconoscere che mancava allora, nel Ticino, quasi completamente la virtù politica, nel senso che a questa espressione dà il Montesquieu, cioè, in sostanza, l'amore per la patria: intendiamo naturalmente per patria il cantone appena formato. E non poteva essere altrimenti; una popolazione per secoli divisa nei baliaggi e gelosa unicamente dei propri locali interessi non poteva, da un giorno all'altro sentirsi unita nel nuovo Stato, sentire e capire i suoi nuovi bisogni e superare perciò quelle meschine viste campanilistiche che, purtroppo, per alcuni decenni ancora avveleneranno la vita del cantone.

Come oggi, mutatis mutandis, i vari nazionalismi formano l'ostacolo principale che impedisce, sul piano europeo, la auspicata unità, così allora il « distrettualismo » e più ancora il « comunismo » erano i principali nemici dell'unificazione cantonale, anche legislativa, e della soluzione di altri problemi politici che esigevano il sacrificio di interessi regionali.

Per quanto riguarda gli avvenimenti politici e militari, la vita del cantone, dal 1803 al 1837, trascorre relativamente nella calma, eccezion fatta del periodo dell'occupazione militare ordinata da Napoleone nell'ottobre del 1810 e che gravò assai sulle finanze dello Stato. Anche l'obbligo di fornire truppe a Napoleone e di collaborare al blocco contro l'Inghilterra costituiscono due grandi difficoltà per il giovanissimo cantone: tuttavia, in generale, le nostre prime autorità poterono mettersi subito al lavoro e riuscirono, in pochi decenni, a fare cose egregie. Abbandoniamo gli avvenimenti che appartengono essenzialmente alla storia politica e militare per seguire l'attività legislativa del cantone fin dai suoi primi giorni di esistenza.

Ha subito inizio quella mania legislativa che è di tutte le giovani repubbliche. « Dal 1803 in poi — scrive il Repubblicano — i Consigli della Repubblica furono incessantemente preoccupati dal sentimento di tutto prevedere e di provvedere a tutto mediante leggi speciali, ed è da ciò che i bollettini andarono ingrossando e moltiplicandosi oltre ogni bisogno, senza però dotare il paese di una legislazione matura, uniforme e liberale. »

C'è del vero in questa affermazione piuttosto polemica, e certo troppo categorica, del pugnace organo luganese; ed è vero precisamente che le autorità furono subito prese da quel sentimento di provvedere a tutto. Ma fu un sentimento felice, che doveva nascere nei primi reggitori della Repubblica, venutisi a trovare davanti a una tabula che, se non era

proprio rasa del tutto, certo offriva molto spazio su cui costruire.

Del resto, lo stesso giornale, ritornando sull'argomento qualche anno dopo, afferma che « chi dice che di leggi n'abbiamo già troppo, non ha studiato nè la legislazione, nè i bisogni del Paese. Vi fu un tempo in cui avevamo pochissime leggi — lo statuto, le gride biennali, i privilegi e qualche rancida consuetudine — e quelli sono i più infelici tempi che esistessero mai ».

In realtà l'attività dei primi poteri legislativi del Ticino fu certamente copiosa, ma non esagerata, non superflua: essa corrispondeva a un sentito bisogno, a una inderogabile necessità, pur trovando numerosi ostacoli nel popolo che diffidava di ogni cosa nuova. L'opera stessa del Gran Consiglio rispecchiava questa diffidenza popolare; prova ne sono i numerosi progetti di leggi respinti talvolta definitivamente, tal altra bocciati parecchie volte prima di essere accettati con più di una mutilazione; basta scorrere i primi volumi degli atti del Gran Consiglio per rendersene conto.

Una delle prime preoccupazioni del Gran Consiglio fu di ristabilire tutte le leggi civili, statuti, usi e consuetudini vigenti avanti la rivoluzione sia pure provvisoriamente e con qualche eccezione. Furono abrogati in particolare il diritto di retratto, il tormento della corda, la confisca e la partecipazione dei giudici alle multe pecuniarie.

Questa legge del 16 giugno 1803 costituiva certo un ritorno al passato, ben visto in generale dal popolo. Essa fu emanata non solo per significare una rottura con la passata e breve legislazione rivoluzionaria, ma anche per ristabilire una base legislativa non progressista, ma almeno sicura, su cui edificare la nuova legislazione, abolendo a poco a poco l'antica.

Benchè parecchie disposizioni del diritto statutario venissero successivamente abolite, il ristabilimento... provvisorio degli statuti durò per oltre sei lustri.

Altre disposizioni statutarie abolì la legge del 16 marzo 1812; quasi tutte relative al diritto successorio, in particolare quella che proibiva « a chi si trova fuor del Paese, il disporre in testamento dei beni che ha in Paese » e l'altra che proibiva alle donne di ereditare se maritate fuori del proprio distretto. Esprime pure quella preoccupazione di cui si è detto la legge del 15 giugno 1803 sul ristabilimento delle decime: la percezione della decima è provvisoriamente ristabilita sul piede usitato avanti la rivoluzione del 1798. Erano tuttavia esentati da ogni sorta di decime i terreni disso-

dati dopo la legge del 10 novembre 1798. Con la reintroduzione delle decime si compiva un altro passo indietro, sia pure « provvisorio », come si legge spesso in quelle prime leggi. Provvisorietà che è indice, se non altro, della consapevolezza dei nostri primi reggitori di dover progredire e che perciò, in attesa di questo progresso, che non poteva essere improvviso o troppo rapido, valesse pure « provvisoriamente » quanto era in vigore alla fine dei baliaggi.

Il capitolo legislativo sulle decime e su altre gravezze feudali è interessante perchè, forse più degli altri, sottolinea il contrasto tra la volontà del popolo e la volontà del governo.

Le decime erano generalmente prelevate nei distretti di Mendrisio, Lugano e Bellinzona per conto della Mensa vescovile di Como: lo erano in alcune comunità dei medesimi distretti e degli altri, per conto dei cessionari della mensa. La base era dove più dove meno gravosa. Le decime ed altri oneri del genere opprimevano l'agricoltura. Gran parte dei terreni erano in possesso di corpi monastici o vincolati a fidejcommessi perpetui. I possessori non si preoccupavano affatto del miglioramento dei fondi. Il vago pascolo costituiva un vero flagello dei fondi boschivi, della vigna e dei campi.

Già la costituzione dell'Atto di Mediazione garantiva la facoltà di riscattare le decime e i censi al loro giusto valore; in virtù di questa disposizione costituzionale fu innanzitutto promulgata la legge 30 maggio 1804, poi quella addizionale del 23 maggio 1805. Ambedue furono rifiutate nella legge del 20 maggio 1806, alla quale si aggiunse la legge addizionale del 6 maggio 1812. Le decime di ogni genere, ordinava la legge, saranno riscattate. Il riscatto doveva effettuarsi entro 18 mesi dalla promulgazione della legge e avere per base il prezzo medio dei rispettivi prodotti soggetti alle decime, calcolato sui prezzi praticati fra il 1780 e il 1795: la somma capitale del riscatto risultava da questo prezzo medio moltiplicato per 20. Il decimario aveva termine sei mesi per effettuare il pagamento, ma — avverte il Frascini — « gli è gran peccato che o per l'avarizia dei proprietari d'alcuni di quei diritti feudali o per l'ignoranza dei pazienti, parecchie clausole di esse leggi non hanno ancora ricevuto in più comuni la loro esecuzione ».

E pensare che il Frascini scriveva queste righe nel 1840, quindi circa 35 anni dopo la promulgazione delle leggi sul riscatto delle decime! « Non sono pochi i luoghi — parla sempre il Frascini — in cui il villico che paga decime e simili

all'arciprete, al parroco o ad altri, ripugna a farne il riscatto per la ragione, dice egli, che conservandosi l'esazione annuale in natura, l'arciprete, il parroco o il cappellano è più interessato a pregare per la conservazione de' frutti della terra e per tenere lontano la gragnuola, le brinate, i vermi ed insetti! »

Il Frascini doveva ben aver presenti le numerose proroghe al termine di riscatto delle decime, concesse negli anni successivi all'emanazione delle leggi sopra ricordate.

Una legge del 4 giugno 1804 dichiarava redimibili i livelli perpetui o censi. Il loro riscatto doveva farsi al venticinquesimo denaro (cànone moltiplicato per 25). Quindi il decreto del 2 giugno 1806 regolava la redenzione delle fittanze, dei laudemi e dei quindenni; è interessante anche dal punto di vista della storia del diritto perchè contiene i caratteri che distinguevano, nel Ticino, questi oneri feudali. Anche per il riscatto dei livelli si ripete la storia dei costanti rinvii che aveva conosciuto il riscatto delle decime.

Una successiva legge del 16 maggio 1812 ordinava che i capitali prodotti dal riscatto di decime, livelli, ecc., appartenenti a corporazioni o beneficiari stranieri dovevano essere ritirati dalla cassa dello Stato « contro garanzia del cantone a favore dei rispettivi compadroni, sia pel capitale che pel relativo fitto in ragione del 5 per cento ».

Infine una legge del 4 giugno 1807 escludeva i legati pii dalle leggi sul riscatto « a meno che non siano costituiti sopra decime o livelli ».

E' innegabile che con tutte queste leggi, numerose proprietà grandi e piccole furono restituite alla libera coltivazione con grande vantaggio dell'agricoltura cantonale. Molto saggiamente i legislatori provvidero a che le somme dei riscatti venissero impiegate nel cantone e non portate all'estero. La sollecitudine nel migliorare l'economia rurale del cantone fu costante nelle autorità ticinesi, anche se non le arrise sempre il successo desiderato. Già nel « progetto di costituzione organica del cantone Ticino in sequela al progetto di costituzione generale elvetica » del 1 agosto 1801, che non poté nemmeno avere un principio di vita, si legge all'art. 9 che « l'agricoltura deve essere promossa e difesa dalle leggi del cantone, quindi qualunque ostacolo che si frappone al miglioramento della medesima è tolto ».

La prima legge del cantone che direttamente si proponeva di migliorare l'agricoltura fu promulgata il 20 maggio 1806 « considerando, il Gran Consiglio, che

l'agricoltura è una delle principali sorgenti della prosperità di uno Stato, e rendesi più che mai necessaria in questo cantone ». Essa dichiarava redimibile « qualunque diritto di pascolo esercitato da comuni interi o da particolari sopra fondi coltivati o suscettibili di coltura in grano, fieno e vino » mediante un risarcimento: legge provvida e assai importante che disgraziatamente non venne mai osservata. Essa aboliva senza indennità la così detta trasa generale, cioè il diritto di pascolo « usitato in alcuni comuni del cantone sui fondi vignati o seminati », pratica assai dannosa.

Una legge analoga fu poi promulgata il 24 maggio 1841; ma già il 3 giugno 1844 un deputato presentò al Gran Consiglio una mozione, in cui rilevava che la legge del 1841 « non fu sufficiente ad ottenere lo scopo di un generale riscatto del diritto di pascolo »; onde un nuovo progetto governativo discusso il 17 maggio 1845. In questa occasione il consigliere di Stato Lepori sottolineò « che la legge del 24 maggio 1841 modificò invece l'art. 10 della legge del 1806 nel senso di facilitare maggiormente il riscatto; ma le formalità di procedura — egli soggiunse — a cui l'esercizio di questo diritto si è vincolato e il prezzo elevato che davasi al valore del fondo da redimersi eludevano la legge... »

Il progetto venne convertito in legge il 2 giugno 1845 e già il 26 maggio 1846 il Consiglio di Stato trasmise al Gran Consiglio un messaggio su una nuova legge per il riscatto del diritto di pascolo.

Il 22 maggio 1851 si discusse il progetto governativo per la trasa e il riscatto di questo diritto. In un rapporto di una commissione di periti incaricata di visitare il cantone per rendersi conto delle condizioni dei diversi terreni si legge: « ... il cantone presenta delle vaste superfici di terreni comunali, patriziali e privati coltivabili, eppure ora neglette e quasi improduttive, e che di questo infelice stato di cose hassene ad accagionare i vari ostacoli di consuetudini rovinose, di servitù improvvide, di pregiudizi, d'ignoranza, ecc. Gli è pure inconfutabile vero, che la legislazione non ha mai fin qui potuto intervenire efficacemente in aiuto agli interessi agricoli del paese nostro per mancanza di cognizioni speciali sulle diverse condizioni locali, sugli svariati abusi, incurie, ecc. ».

Quindi, l'8 maggio 1852, il consigliere Pioda intervenne in Gran Consiglio per dichiarare che la legge già esistente sul riscatto del diritto di pascolo (del 1845) è « siffattamente concetta che questa preziosa misura rimane e deve rimanere in-

applicabile e stazionaria. L'unico articolo con cui si compone il terzo progetto la renderà più facilmente attuabile e con tale vantaggio per l'agricoltura ognuno il sa ».

Finalmente il 25 maggio 1852 questo terzo progetto venne convertito in legge; unica sostanziale differenza rispetto alla legge del 1845 era la notevole riduzione del prezzo di riscatto; ora, l'annuo prodotto doveva essere moltiplicato per 15 e non più per 25. Ma cerano voluti sette anni! Nel rapporto della commissione si rileva: « le leggi assai provvide sull'abolizione della trasa generale trovarono un ostacolo insuperabile nei distretti principalmente superiori. La popolazione non sa risolversi a perdere il godimento del pascolo della terza erba e di tutti quei rimasugli di foraggio per cui non conviene una regolare raccolta ».

Sempre nel campo dell'economia rurale ricordiamo ancora la legge del 28 maggio 1806 che autorizzava i vicini o le persone residenti da almeno dieci anni in un dato comune a chiedere una por-

zione dei fondi comunali incolti « ma suscettibili di coltura » e la legge del 29 maggio 1810 che ordinava di allontanare le bestie che nociono alle vigne, selve, ecc.

Interessante è pure il progetto di legge trasmesso dal Piccolo Consiglio al Gran Consiglio il 27 maggio 1806 e che costituì il primo tentativo di regolare legalmente l'irrigazione dei campi: fu purtroppo respinto dal Gran Consiglio il 16 maggio 1808. Il progetto prevedeva in particolare che « è lecito a ognuno di tirare l'acqua dai fiumi e fontane pubbliche per innaffiare i propri terreni, purché non si faccia danno né al pubblico né al privato, o facendolo si possa compensare... »

* * *

L'esposizione del sig. Patocchi ha saputo mettere in evidenza le difficoltà contro le quali dovevano lottare i nostri primi legislatori.

E' bello però poter francamente affermare — a centocinquanta anni di distanza — che tutti questi sforzi e sacrifici non risultarono vani!

Attività di fondazione

Anche le regioni di lingua italiana del cantone dei Grigioni non hanno voluto dimenticare l'attività di propaganda raiffeisenista. Dopo un periodo di quattro anni di vita tranquilla e silenziosa, ecco sorgere — come i funghi dopo la pioggia — due nuove Casse rurali nella ridente Valle di Poschiavo.

I successi di Prada, S. Antonio e San Carlo non potevano passare inosservati alla popolazione delle frazioni vicine e del comune di Brusio.

Ed infatti così fu. Si ha perduto del tempo prezioso, ma i propositi sono ora buoni, abbondanti e, almeno così sembrano, sinceri. Si vuol riprendere contatto con i più coraggiosi della prima ora che hanno tentato sette anni or sono a San Carlo; si vogliono ristabilire le distanze, in altre parole, non si vuol essere da meno.

Il « tempo è galantuomo ». Non vogliamo quindi emettere pronostici, limitandoci piuttosto ad augurare anche da queste colonne che le iniziative prese abbiano ad incontrare un rapido e completo successo.

Il primo tentativo è stato fatto a

Le Prese'

il 28 marzo us. Alla presenza di una quarantina di interessati il delegato del-

l'Unione signor Giudici espose la quintessenza del movimento raiffeisenista, rinfrancando nei presenti la convinzione nella bontà della causa. Un comitato provvisorio venne incaricato di esperire le pratiche necessarie per procedere poi in una successiva assemblea alla costituzione del nuovo istituto. Il seme gettato con tanta cura ed affetto non poteva che germogliare rapidamente. Ed infatti il 12 aprile us. venne alla luce un nuovo fiore. Il successo fu quindi completo, si potrebbe quasi dire, sperato.

Una trentina di volenterosi, eliminato ogni dubbio, assicurarono il loro concorso attivo ed incondizionato al nuovo ente chiamato a favorire la popolazione delle frazioni di Le Prese, Spinadascio, Cantone e Miralago (tutte appartenenti al Comune di Poschiavo) dei benefici vantaggi della cooperazione anche nel campo finanziario.

La direzione dei lavori del comitato di direzione venne affidata al signor *Primo Giuliani*. Il compito non è a lui nuovo, avendo egli già avuto occasione di dirigere i primi passi della fiorente Cassa rurale di San Carlo. Non necessiterà quindi di nuove esperienze, ma potrà seguire, sin dall'inizio quella via che conduce al successo, quella via quindi generosa di belle soddisfazioni.

Alla presidenza del consiglio di sorve-

glianza venne chiamato con voto unanime il signor *Lardi Mario*, mentre il non sempre facile compito di cassiere-contabile venne affidato al sig. *Otello Tuena*.

I cittadini di

Brusio

sono stati ancora più coraggiosi, addirittura audaci. Al primo tentativo vollero colpire nel segno, decisero di passare all'azione. Il 27 marzo infatti — sempre alla presenza del sig. Giudici dell'Unione centrale — gettarono le basi legali del nuovo istituto comunale.

La Cassa rurale di Brusio ha una storia particolare. Nel comune non è cosa nuova; ed è appunto per questo che ai più timorosi sembrava quasi impossibile ritenere una impresa che sul sorgere del nuovo secolo non seppe incontrare troppo interesse ed il necessario appoggio.

Coll'intraprendente spirito d'iniziativa riconosciuto ai brusiesi, nel lontano 1905 venne già istituita nel Comune una Cassa rurale (la prima nel cantone dei Grigioni) che però, in seguito a mancato interesse ed attività venne liquidata nel 1925.

La nuova generazione ha voluto ritenere. E' questo senz'altro un ottimo indizio. I più anziani nel villaggio hanno conosciuto la Cassa rurale già cinque lustri or sono. Il primo tentativo è andato male; se si ritenta è sicuramente perché, malgrado il mancato successo, l'iniziativa del 1905 ha saputo assicurarsi qualche simpatia, ha saputo almeno giustificare la ragion d'esser e l'alto valore sociale ed economico del movimento raiffeisenista.

L'assemblea di orientamento e di fondazione si svolse alla presenza di oltre una cinquantina di interessati; 25 firmarono seduta-stante la dichiarazione d'adesione ed approvarono gli statuti-tipo segnando così il via alla nuova Cassa rurale comunale.

Alla presidenza del comitato di direzione venne chiamato il signor *Pianta Pietro*, docente, mentre i delicati lavori del consiglio di sorveglianza saranno diretti dal sig. *Zala dr. Plinio*. Con voto unanime il sig. *Rezzoli Giulio* venne nominato cassiere.

Anche la « Pagina » porge alle due nuove Casse rurali i migliori auguri di rapido sviluppo, auspicando una lunga serie di strepitosi successi.

Corso dell'oro (al 15 aprile 1953):

lingotti Fr. 5060/5160 (compra e vendita); « Vreneli » (marengo) 37,50/39; Napoleoni 38/39,25. Ai valori si dovrà aggiungere il 4 % di cifra d'affari.